

# DÉCHETS

2023

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

sur le prix et la qualité du Service public  
de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

## SOMMAIRE:

<b>EN SYNTHÈSE</b> .....	<b>1</b>
<b>FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE</b> .....	<b>5</b>
<b>LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAIN</b> .....	<b>7</b>
<b>LE TERRITOIRE DESSERVI</b> .....	<b>9</b>
<b>SENSIBILISATION ET PRÉVENTION</b> .....	<b>10</b>
<b>LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES DÉCHETS</b> .....	<b>13</b>
<b>LES CENTRES DE RECYCLAGE</b> .....	<b>15</b>
<b>LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION</b> .....	<b>17</b>
<b>LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT</b> .....	<b>24</b>
<b>LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES</b> .....	<b>25</b>
<b>REPÈRES</b> .....	<b>26</b>
<b>CHIFFRES CLÉS</b> .....	<b>28</b>
<b>SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ</b> .....	<b>31</b>
<b>BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE</b> .....	<b>32</b>
<b>BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT</b> .....	<b>41</b>
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>51</b>
<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF</b> .....	<b>52</b>
<b>ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE</b> .....	<b>61</b>
<b>RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT</b> .....	<b>62</b>
<b>LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)</b> .....	<b>63</b>
<b>COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX</b> .....	<b>64</b>
<b>COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX</b> .....	<b>64</b>
<b>ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES</b> .....	<b>66</b>
<b>LA SOCIÉTÉ VALBOM</b> .....	<b>67</b>
<b>LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE</b> .....	<b>72</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>75</b>
<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2023</b> .....	<b>76</b>
<b>TABLEAU DE RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHETTERIE</b> .....	<b>78</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>79</b>
<b>LES ADRESSES UTILES</b> .....	<b>80</b>

# EN SYNTHÈSE ...

Le modèle de service public de gestion des déchets (SPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets, qui sont assurés de manière performante par la Métropole.

L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention), d'optimiser la performance de recyclage tout en réduisant les déchets ultimes (valorisation) et de diminuer drastiquement les déchets traités en enfouissement tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets issus de la loi TECV d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, du Paquet européen pour l'économie circulaire de juin 2018 retranscrits dans la loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Le « plan stratégique déchets » vise ainsi à répondre à ces deux enjeux : 1. Réduire – 2. Valoriser (valorisation matière en priorité).

La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avant la valorisation matière puis énergétique des déchets avec deux grands objectifs :

- ✓ - 15 % de DMA à l'horizon 2030
- ✓ 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025

L'année 2023 poursuit donc la mise en œuvre de ce plan stratégique qui se décompose en 9 axes regroupant 41 actions :

Axe 1	Gouvernance	2 actions	PLPDMA
Axe 2	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets	9 actions	
Axe 3	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7 actions	
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 actions	
Axe 5	Réduire et valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	5 actions	
Axe 6	Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	6 actions	
Axe 7	Réduire les déchets des entreprises	2 actions	
Axe 8	Moderniser le service	3 actions	
Axe 9	Faire évoluer le financement	4 actions	

Le Plan stratégique déchets regroupe notamment les leviers tels que l'extension des consignes de tri à tous les emballages, le tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine), la modernisation des centres de recyclage, la baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, l'évolution de la gestion des déchets d'activité économique assimilés ainsi que de nombreuses actions d'accompagnement au changement de comportement des habitants.

Parallèlement, un volet social du Plan, ainsi que le programme d'accompagnement au changement des agents et des évolutions de l'organisation et des métiers ont fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les organisations syndicales et la direction des ressources humaines.

Au cours de l'année 2023, 406 311.93 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte, en apport volontaire (borne) ou dans les Centres de Recyclage, **soit -3,23% en kg/hab/an par rapport à 2022** ce qui correspond à une réduction substantielle de la quantité de déchets produite par habitant en 2023, enjeu majeur du Plan stratégique déchets. La réduction des DMA par habitant (hors déchets communaux) est ainsi de -12% par rapport à l'année de référence de 2010, résultat encourageant pour atteindre l'objectif de -15% d'ici 2030 par rapport à 2010.

En valeur absolue (donc pas par habitant) : - 12 679 tonnes de DMA soit - 3,29 %.

**Il est à noter que l'année 2023 marque le lancement de l'extension des consignes de tri qui a eu un impact de +1689 tonnes sur la collecte sélective (hors verre) avec une progression de +1,73 kg/habitant/an soit +3,83% par rapport à 2022.**

**Pour se faire, la mise en service des travaux du nouveau centre de tri a été finalisée le 28 avril 2023 avec une atteinte des performances garanties pour un montant total de 35,8 M€.**

En outre, les déchets ont été **valorisés à 93,73%** directement en matière ou en énergie.

Cette réduction globale est la résultante de la baisse des deux flux principaux en kg/habitant/an : les OMR à -5,46 % et les déchets apportés en centre de recyclage à -2,71%, principalement les gravats, les déchets incinérables et le bois. Les variations sur ces trois derniers flux traduisent classiquement des variations sur l'activité économique du secteur du bâtiment ; Outre la faiblesse de la croissance et la situation inflationniste qui ont considérablement freiné la consommation, il semble que

le rebond en 2021 du secteur de la construction, en fin de période Covid, s'est tassé en 2023 pour revenir à des niveaux standards d'avant crise.

**Cette forte réduction des tonnages de déchets par habitant et par an est néanmoins un succès en soi pour l'exercice 2023.** La tendance 2023, dans la continuité de 2022, reste cependant en grande partie conjoncturelle et un rebond n'est pas à exclure en 2024.

En termes financiers, le coût global de l'élimination des DMA s'est élevé à 112,65 M €, financé à 88 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 12% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget étant équilibré sans recours au Budget Principal.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole





# FAITS MARQUANTS

## ...plan stratégique déchets 2022-2026 en matière de collecte et réduction des déchets

- Lancement des extensions de consignes de tri au 1er janvier
- Expérimentation d'une cellule relation usagers...
- Présentations aux communes pour la mise en place des bornes à déchets alimentaires
- Actions de prévention : communication de proximité en porte à porte et développement des interventions auprès des habitants (229 interventions, 9600 personnes sensibilisées), sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'aide d'un vélo cuisine, animation sur la prévention des déchets en interne et via un nouveau marché
- Pour les déchets des entreprises : signature d'une convention avec la CCI et la CMA pour accompagner des professionnels producteurs de biodéchets, inciter à des expérimentations dans les grandes surfaces pour limiter le suremballage et animer le réseau des associations de commerçants.
- Expérimentation du broyage de végétaux en déchetterie et à domicile
- Tri à la source des biodéchets : accélération des distributions de composteurs individuels et du compostage collectif avec des solutions professionnalisées de gestion de ces composteurs, amélioration de la communication auprès des usagers (tutos vidéo, rappel des compostants).
- Mise en œuvre collective "innovante" des déchets alimentaires sur l'hypercentre de Bordeaux
- Mise en œuvre du centre de recyclage mobile sur l'hypercentre de Bordeaux
- Expérimentation d'une collecte en fréquence 4+2 sur l'hypercentre de Bordeaux contre 5+1 auparavant (4 fois par semaine pour la poubelle noire et 2 fois pour la poubelle jaune) Lancement des travaux sur l'évolution des fréquences de collecte
- Deuxième baisse d'un des taux de TEOM pour la fréquence 2+1 pour n'avoir qu'un seul taux hors hypercentre de Bordeaux (de 7,55% à 7,18%).

## ...pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

- Finalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment d'exploitation du centre de transfert de TOUBAN afin d'améliorer les conditions de travail des agents du centre de recyclage et de transfert sur site



Image PC

- Début des travaux de construction du futur bâtiment d'exploitation de Latule (livraison prévue en 2024)



Image PC

- Achat d'un bâtiment sur la commune de Talence pour un projet de centre de ressources nouvelle génération.
- Lancement des études préalables pour la modernisation des centres de recyclage
- Inauguration de la centrale solaire du Bourgaillh, ancienne décharge non normalisée réhabilitée, d'une surface de 6 hectares accueillant un ensemble de 10 746 panneaux photovoltaïques. Ce projet permet d'alimenter localement en énergie verte l'équivalent de 2 500 habitants et économiser 3 100 tonnes de CO<sub>2</sub> / an.



## ...sur les contrats de délégation de service public

Dans le cadre du contrat de concession avec travaux conclu en août 2019, le délégataire VALBOM exploite jusqu'au 31 décembre 2027, trois équipements de traitement des déchets de Bordeaux Métropole : le centre de tri de Bègles et les deux unités de valorisation énergétique (UVE) de Bègles et de Cenon.

En 2023, les travaux concessifs confiés au délégataire VALBOM se sont poursuivis :

- Fin du démantèlement du process de l'ancien centre de tri ; atteinte des performances garanties et fin de la mise en service des travaux du nouveau centre de tri le 28 avril 2023, d'un montant total de 35,8 M€ ;
  - Atteinte des performances garanties de qualité des rejets et fin de la mise en service des travaux de l'UVE de Cenon le 13 janvier 2023
  - Ouverture de la Maison Révée le 18 octobre, tiers-lieu dédié au zéro déchet sur le site de Bègles
- En exploitation, l'année 2023 a été marquée par :
- Arrêt du fonctionnement du groupe turbo-alternateur (GTA) de l'UVE de Bègles pendant 3 semaines en avril et mai
  - Ralentissement des lignes des deux UVE en août liés à la diminution des apports en déchets
  - Remplacement de l'alternateur du GTA de l'UVE de Cenon en septembre
  - Réouverture des visites au public sur le site de Bègles lors des journées du patrimoine le 16 septembre
  - Entrée en vigueur des nouveaux seuils sur les rejets gazeux et liquides au 3 décembre
  - Forte augmentation des recettes électriques.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole

Dans le cadre du contrat de délégation de service public pour le compostage collectif des végétaux confié à la société LA GRANDE JAUGUE, l'année 2023 a été marquée par la fin des terrassements et bassins pour récupérer les eaux de ruissellement et la mise en œuvre de pilotes pour tester les procédés de traitement. Les travaux d'extension de la plateforme située Avenue du Temple effectués en 2022 ont permis d'équilibrer les tonnages traités entre les deux sites.

## ...en matière de coopération territoriale

La prévention et la gestion des déchets ménagers est un des axes de travail retenu dans le cadre de la coopération avec les territoires voisins de la Métropole, en particulier avec les autres collectivités girondines en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Pour donner suite aux axes de travail développés en 2022, un groupement de commande a été constitué avec 15 collectivités en juin. En septembre, une étude de faisabilité a été lancée pour la création d'une structure de gouvernance partagée de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels de la Gironde. Deux ateliers se sont tenus en novembre avec les élus des 15 collectivités.

# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**



# Le pôle métropolitain de prévention et de gestion des déchets

## Le périmètre du PPGD

- La définition de la stratégie et le pilotage des politiques publiques de gestion des déchets sur l'ensemble de la métropole, y compris la prévention et sensibilisation et l'implantations des centres de recyclages et de ressources.
- La collecte des OMR et de la collecte sélective de 21 communes sur 28 (voir carte ci-après) ; Le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- Le traitement et valorisation des déchets communaux
- L'exploitation de 16 centres de recyclage sur 18 ;
- L'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac par l'installation de panneaux photovoltaïques

## L'organisation du Pôle Prévention et Gestion des Déchets

Les missions générales du Pôle sont regroupées au sein de trois directions :

- La direction Exploitation qui comprend :
  - les services collecte qui assurent la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.  
Ces services gèrent également l'acquisition et l'installation de matériel de précollecte (bornes et bacs roulants) ainsi que la gestion de la relation usagers.
  - le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage (déchetteries) c'est à dire le gardiennage et l'accueil ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
  - le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.
- La direction Stratégie et Maitrise d'Ouvrages qui comprend :
  - la mission de suivi et de pilotage des délégations de service public.
  - le service Pilotage qui a pour mission l'animation des politiques publiques de prévention des déchets, la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, la gestion des données informatisées de collecte et le déploiement des solutions de tri à la source des bio déchets.
  - le service Prévention qui a pour mission l'animation des partenariats et l'accompagnement des habitants.
  - la mission Plan Stratégique Déchets 2026 qui définit la stratégie de mise en œuvre des actions techniques du Plan : schéma directeur des centres de recyclage,

fréquences de collecte, tri à la source des biodéchets et la mise en œuvre des extensions des consignes de tri.

- La direction Ressources qui comprend :
  - le service des Ressources Humaines chargé de la gestion courante des agents et du volet formation
  - le service Administratif et Financier, service support et transversal qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction ;
  - la mission à l'accompagnement au changement interne du pôle.

### Les moyens humains

Au 31 décembre 2023, l'effectif voté de la direction se compose de 992 postes (voir annexe).

### Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 183 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 8 bennes compactrices à grue et de 17 camions à bras hydrauliques.

Le transport des déchets est réalisé avec 16 semi-remorques, 27 camions à bras pour les centres de recyclage.

## Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

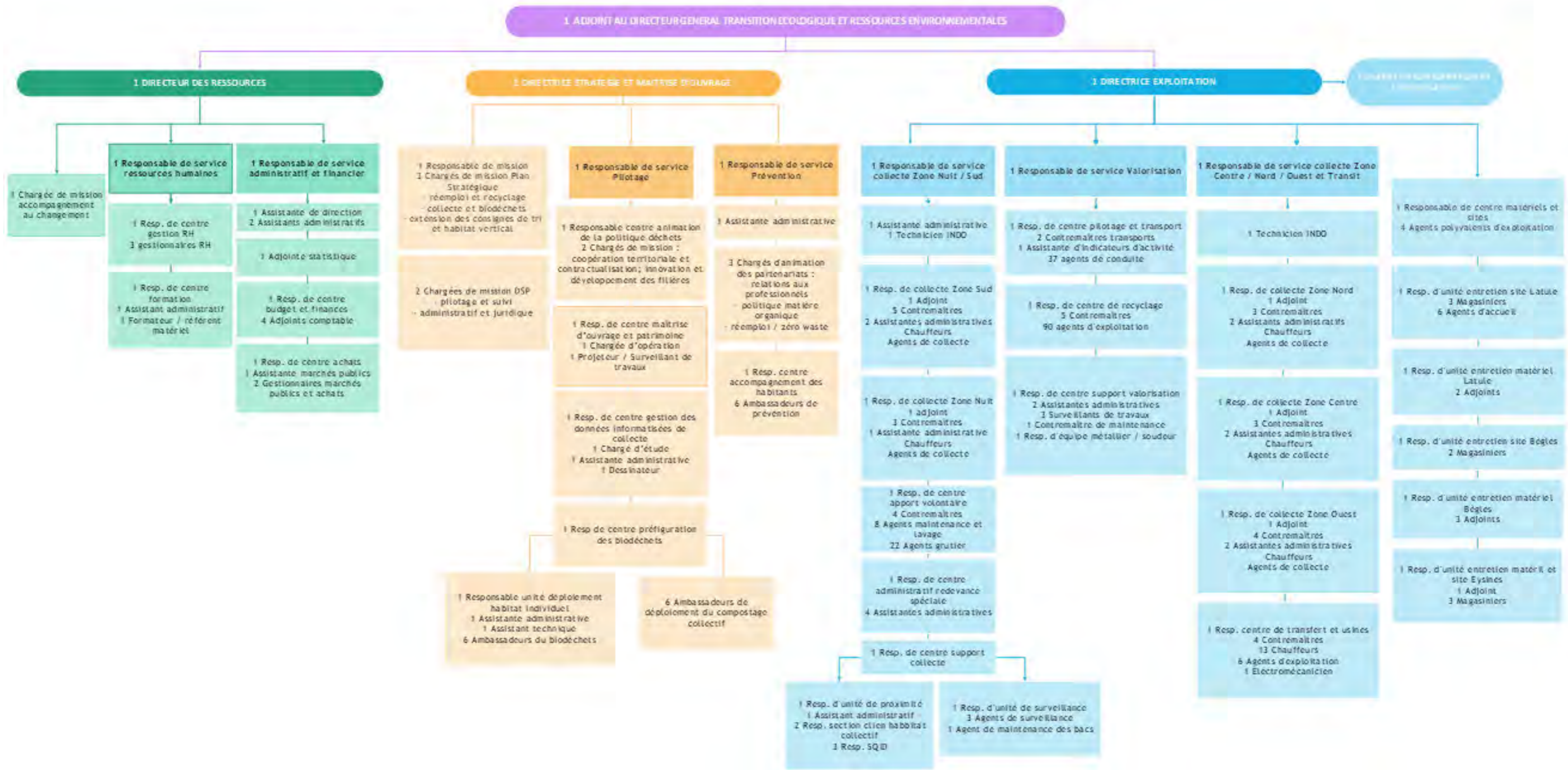
Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, pilote les prestations suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- gestion de 2 centres de recyclage dont un sans quai



# LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAIN

ORGANIGRAMME DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS







# LE TERRITOIRE DESSERVI

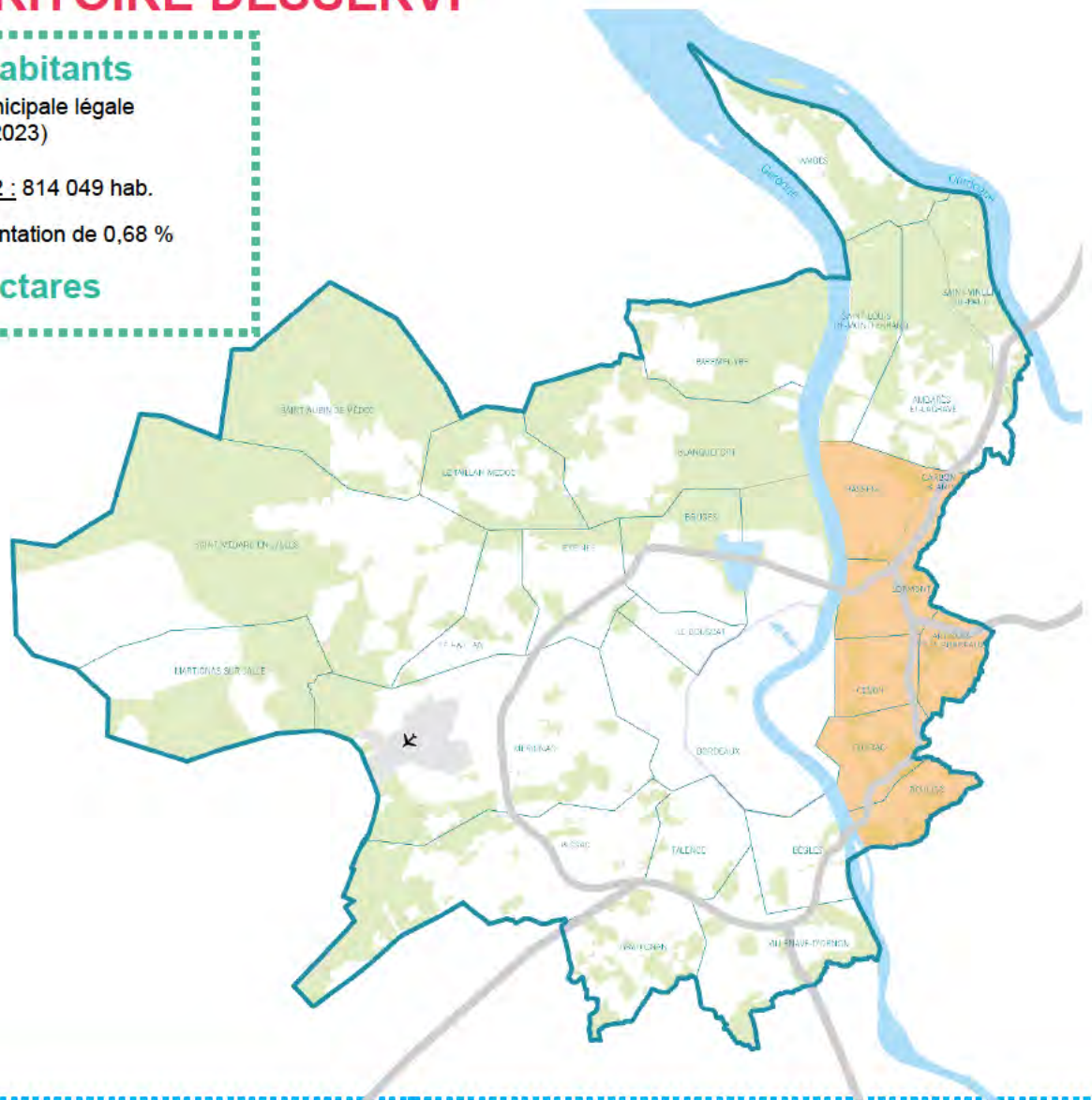
**819 604 habitants**

(Population municipale légale au 1er janvier 2023)

Population 2022 : 814 049 hab.

Soit une augmentation de 0,68 %

**57 828 hectares**



REGIE : 724 530 habitants 52 783 hectares

SIVOM : 95 074 habitants 5 045 hectares

Ambarès-et-Lagrave	16 591 hab	Carbon-Blanc	8 272 hab	Pessac	65 866 hab
Ambès	3 123 hab	Cenon	26 047 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 574 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 663 hab	Eysines	24 202 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 149 hab
Bassens	7 425 hab	Floirac	18 013 hab	Saint-Médard-en-Jalles	32 357 hab
Bègles	30 543 hab	Gradignan	25 871 hab	Saint-Vincent-de-Paul	978 hab
Blanquefort	15 276 hab	Le Haillan	11 567 hab	Le Taillan-Médoc	10 416 hab
Bordeaux	259 809 hab	Lormont	22 913 hab	Talence	44 359 hab
Bouliac	3 741 hab	Martignas-sur-Jalle	7 741 hab	Villeneuve-d'Ornon	38 444 hab
Le Bouscat	24 006 hab	Mérignac	74 009 hab		
Bruges	19 863 hab	Parempuyre	9 786 hab		

# SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

## Les biodéchets

Le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et la réduction des végétaux (réutilisation sous forme de broyat, paillis, etc.) est un axe d'action prioritaire.

### Le broyage

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole a subventionné 499 foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé.



En 2023, **66 opérations de broyage** de végétaux des habitants ont eu lieu dans des centres de recyclage et dans des espaces publics. Au total, ce sont **907 foyers** qui ont pu bénéficier de ce service



### Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent de plus en plus pour gérer des sites de compostage partagé : **286 sites actifs** ont été accompagnés par Bordeaux Métropole ce qui correspond à **8 392 habitants** pratiquant le compostage partagé

De plus, une nouvelle formule est proposée aux habitants, et déployée en priorité sur l'habitat vertical en extra



### La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2023, **10 525 composteurs** ont été distribués ce qui porte à **64 629** le nombre de composteurs distribués depuis 2012.

Le taux de dotation de composteurs est de **38.10%** de l'habitat pavillonnaire, traduisant cependant des disparités fortes entre les communes.

L'objectif est de doter 95 % de l'habitat individuel extra-rocade (70 000 environ), cet objectif est atteint à 50% au 31/12/2023.

De plus, cette année, 4 tutos vidéo ont été créés pour multiplier les canaux d'information et de sensibilisation des habitants à la gestion de leurs biodéchets via le compostage.

Un marché permettant la livraison à domicile de composteur individuel a été passé en 2023, ce qui permettra de déployer cette action dès le premier trimestre 2024.



rocade : la gestion professionnelle. Celle-ci ne nécessite pas d'avoir un référent de site bénévole, le suivi du site est effectué par le prestataire de Bordeaux Métropole. Les 9 premiers sites selon ce modèle ont été inaugurés fin 2023. L'objectif est de doter 100 % de l'habitat collectif extra-rocade (1 800 environ).

### Des formations et ateliers gratuits

Tout au long de l'année 2023, **29 ateliers** et des formations ont permis de former **284 habitants** sur le compostage, lombricompostage et la gestion des déchets de jardin.



## L'accompagnement au changement de comportement

### Sensibilisation des habitants

Stands, déambulations, animations : ce sont 9678 habitants de la métropole qui ont été sensibilisés à la prévention et au tri de leurs déchets à travers 229 interventions en 2023. Lors de ces actions de communication de proximité dans les marchés, centres commerciaux et centre de recyclage, 3169 engagements à faire un nouvel écocitoyen a été pris par les habitants.

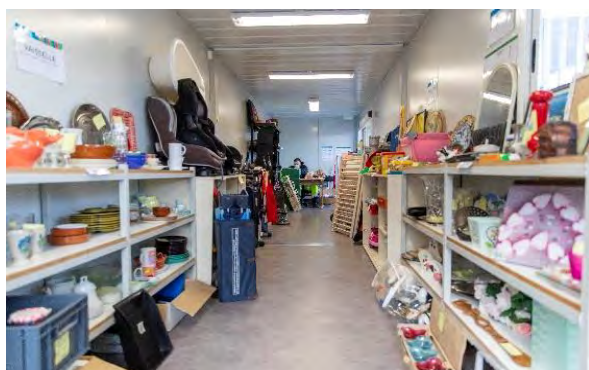


## Expérimentations contribuant à l'élaboration du plan stratégique

Plusieurs expérimentations ont été menées afin de contribuer aux réflexions sur le plan stratégique.

### Aire de réemploi – Centre de recyclage de Gradignan

Fort de succès de cette expérimentation, l'aire de réemploi de Gradignan est intégrée désormais dans l'exploitation permanente du centre de recyclage. L'objectif est de doubler sa surface pour pouvoir augmenter le volume d'objets et matériaux proposés aux habitants. Les travaux se sont terminés en 2023.



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



**En 2023 : 5,19 tonnes ont pu être détournées des déchets des Centres de Recyclage et 3,85 tonnes ont trouvé une deuxième vie.**

## Borne d'Apport volontaire pour les Déchets Alimentaires (BADA)

Depuis juillet 2022, Bordeaux Métropole expérimente des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires avec 7 bornes à déchets alimentaires installées à Mérignac. Cette expérimentation touche en moyenne 600 participants sur cette commune.

En 2023, des nouvelles bornes ont été mises en place dans l'hypercentre de Bordeaux qui desservent 1037 participants.



**En 2023 : 26,21 tonnes  
ont été collectées, soit  
38,21 kg/an/hab\*.**

\*1637 participants

En 2022, 8,7 tonnes de biodéchets ont été collectés, ce qui correspond à un ratio de 33 kg/habitant actif.

Cette expérimentation nous montre que les points d'apport volontaire ont été bien intégrés dans le domaine public sans signalement de problématique particulière de salubrité ou d'odeur par les utilisateurs et habitants voisins.

En 2023, une étude d'implantation des 1 600 emplacements pour des bornes à déchets alimentaires a été réalisée. Elle va permettre de déployer cette solution de tri à la source sur le secteur intra rocade.



## La lutte contre le gaspillage alimentaire

Bordeaux Métropole et le REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire) ont co-organisé deux journées dédiées aux professionnels de la restauration collective publique le 21 juin 2023 sur le thème « Des menus végétariens, savoureux et sans gaspillage en restauration

collective, c'est possible ! » et le 4 octobre 2023 sur le thème « Quelles solutions à la fin du plastique en restauration collective ? » composée notamment de témoignages et d'ateliers participatifs.

## Un appel à projet « Accompagnement des habitants à la réduction de leurs déchets »

Un appel à projet visant à mobiliser les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire a été lancé en 2021 pour la période 2022-2024.

Les 10 structures lauréates accompagnent pendant 3 ans de nombreux habitants métropolitains à la réduction de

leurs déchets : Alter Echo, Aremacs, e-Graine, Ekolo[geek], Hop – La Boucle, Le Bocal Local, Le Recyclorium, Boxeaty. Les projets des lauréats l'Echoppe zéro déchets et la conciergerie solidaire / ELISE Atlantique ont pris fin en 2023.



# LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES DÉCHETS

## Les déchets provenant des ménages

### La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

#### Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

La grande majorité de la collecte sur 21 communes est assurée en régie mise à part l'hypercentre de Bordeaux où une entreprise privée (Suez) est chargée de la collecte et la propreté de ce périmètre.

Les 7 communes restantes sont collectées par le SIVOM via un marché public avec l'entreprise Véolia.

Sur le périmètre de la régie, en 2023, 99,1% des collectes en porte-à-porte ont été assurées conformément au niveau de service dû aux usagers.

#### Fréquence de la collecte en porte à porte



La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. **267 551 bacs roulants d'ordures ménagères sur le territoire.** On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1 :** Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraîchère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2 :** Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hypercentre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraîchère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5 :** l'hypercentre de Bordeaux et le quartier de la gare.

#### Fréquence de la collecte en apport volontaire



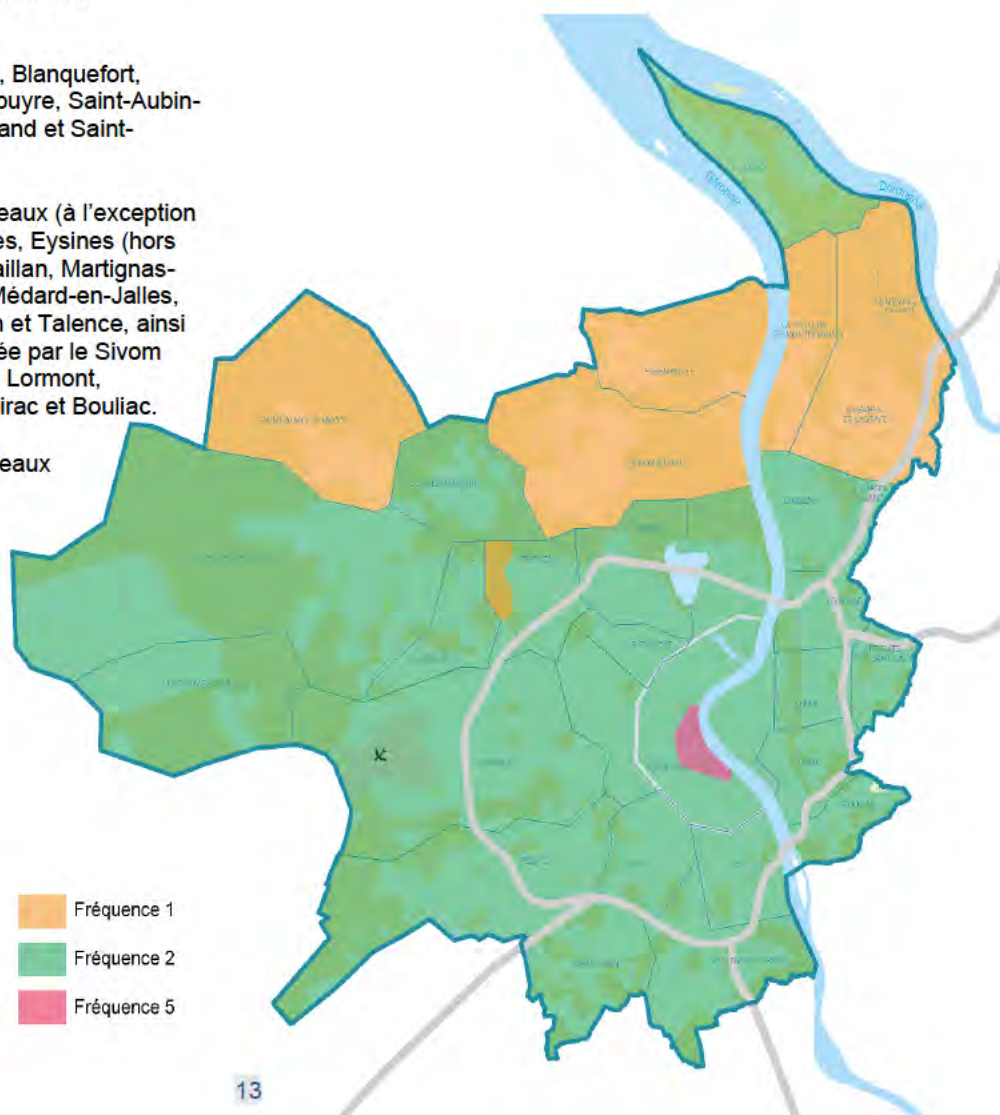
La fréquence de collecte en apport volontaire des containers enterrés et semi-enterrés, sauf exception, est dimensionnée pour une collecte par semaine.

**1 027 bornes d'ordures ménagères sur le territoire.**

#### La collecte des biodéchets



La fréquence de collecte en apport volontaire des biodéchets dans le cadre de l'expérimentation sur Mérignac et hyper centre de bordeaux, est d'une fois par semaine.





## La collecte sélective (bacs verts/jaunes + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac jaune/vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine pour les **236 674 bacs roulants** des 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants, est assurée une fois par semaine pour les **1 255 bornes installées**.

- Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés, soit **555 bornes**.



Dans l'hypercentre de Bordeaux, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire avec la mise en place d'emplacements réservés à des bacs jaunes/verts de proximité.

## La collecte des textiles usagés

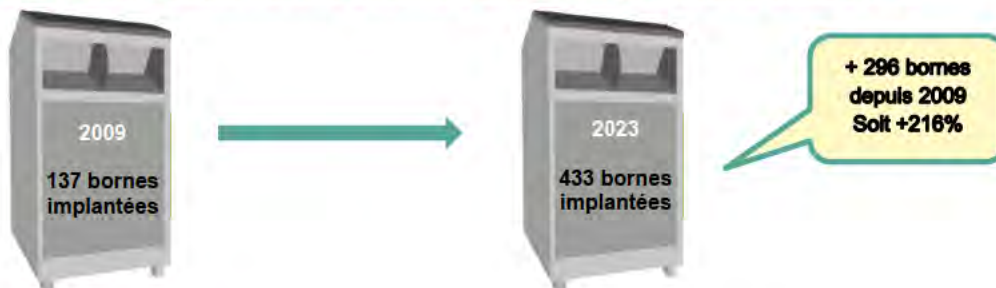


Bordeaux Métropole, encourage le développement d'une filière de collecte des textiles sur l'ensemble du territoire métropolitain qui permet de les détourner des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets et de valorisation matière et réemploi.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette

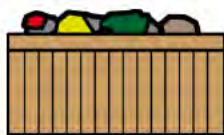
dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire métropolitain, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés. Ainsi en 2023, **2 349 tonnes** ont été détournées des ordures ménagères. **433 bornes** sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour **1893 habitants**, implantation supérieure à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

## Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



## La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (voir carte ci-après).





Les produits collectés sont : les végétaux, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, Les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

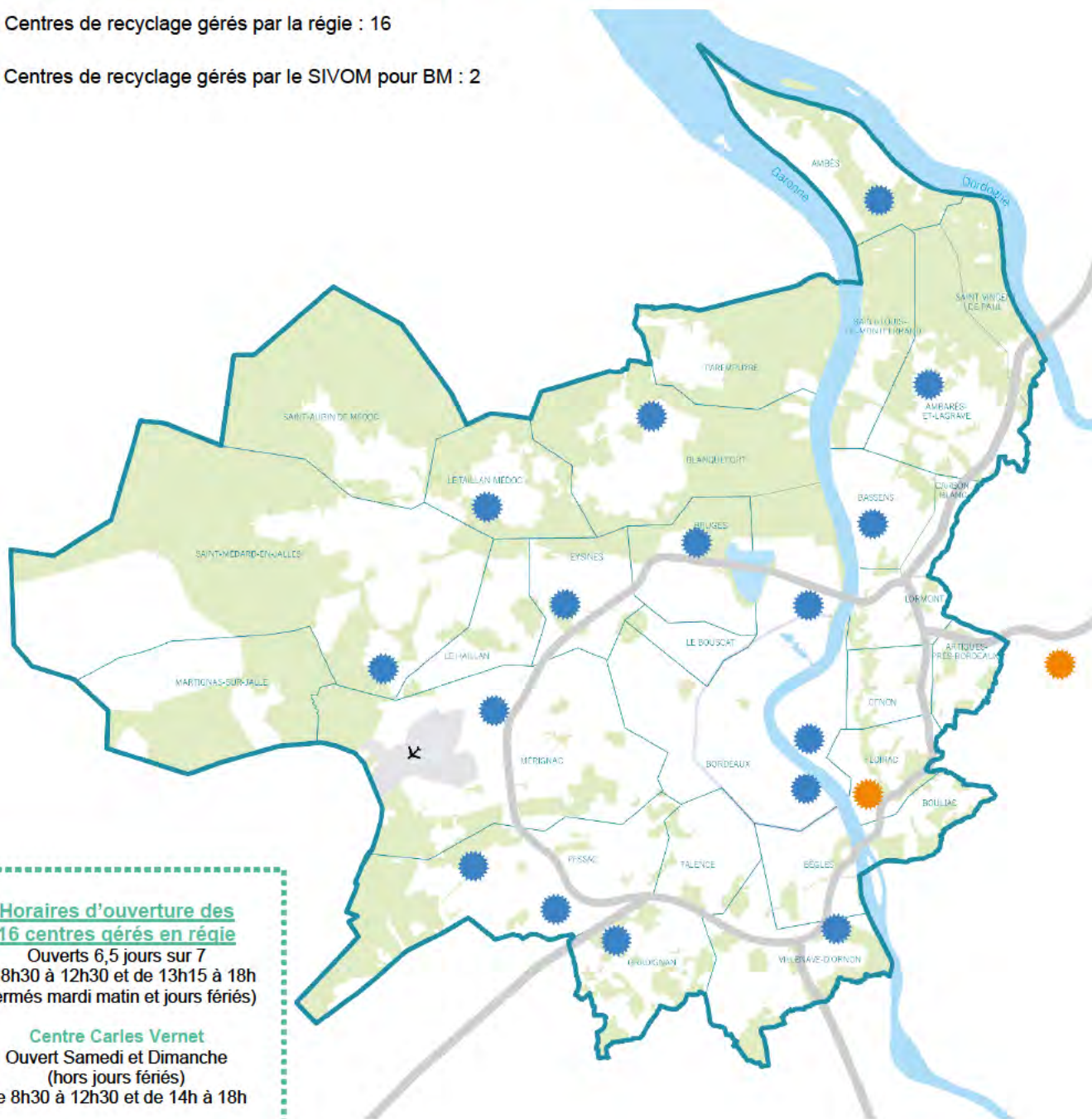
Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres exploités par le SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.







# LES CENTRES DE RECYCLAGE

-  Centres de recyclage gérés par la régie : 16
-  Centres de recyclage gérés par le SIVOM pour BM : 2



**Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie**  
 Ouverts 6,5 jours sur 7  
 de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h  
 (Fermés mardi matin et jours fériés)

**Centre Carles Vernet**  
 Ouvert Samedi et Dimanche  
 (hors jours fériés)  
 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

 <b>Ambarès-et-Lagrave</b>	Av Jules Ferry	 <b>Bordeaux Carles Vernet</b>	60 Rue Carles Vernet	 <b>Pessac Bourgaillh</b>	Chemin de la Princesse
 <b>Ambès</b>	22 Rue Jean Mermoz	 <b>Bruges</b>	Rue André Sarreau (sortie6)	 <b>Pessac Gutenberg</b>	Av de Gutenberg
 <b>Bassens</b>	Rue Franklin	 <b>Eysines</b>	Rue Jean Mermoz	 <b>Pompignac</b>	19 Av du Périgord
 <b>Blanquefort</b>	Av du 11 Novembre	 <b>Floirac</b>	Zac des quais Av Marcel Paul	 <b>St-Médard-en-Jalles</b>	Av de Touban
 <b>Bordeaux Deschamps</b>	Quai Deschamps	 <b>Gradignan</b>	Allée de Mégevie	 <b>Le Taillan-Médoc</b>	Route de Saint Aubin
 <b>Bordeaux Surcouf</b>	Rue Surcouf (ZI Daney)	 <b>Mérignac</b>	90 Av des Marronniers	 <b>Villeneuve-d'Ornon</b>	Chemin de Galgon

## Les déchets ne provenant pas des ménages : les déchets assimilés

### Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectées et traitées sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

### Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transfert de Pompignac. Il s'agit de végétaux, tout-venant et déchets de balayage.

### Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique D.I.R.A, etc.).



# LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

## Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

### Les délégations de service public

En 2023, Bordeaux Métropole dispose de deux délégataires de service public pour traiter ses déchets : VALBOM et LA GRANDE JAUGUE

- La société dédiée VALBOM (groupe Veolia) en charge de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Bègles, du centre de tri de Bègles et de l'unité de valorisation énergétique de Cenon dans le but d'assurer le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain, jusqu'au 31 décembre 2027.

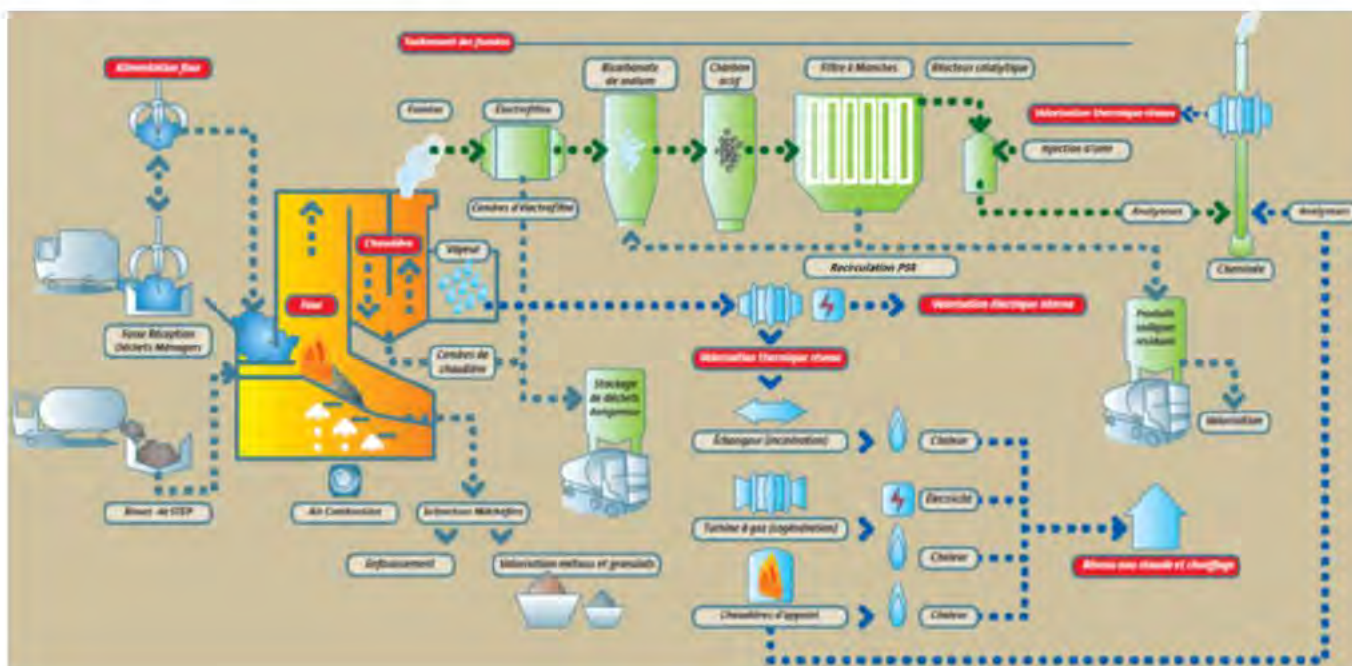
Ce concessionnaire est également chargé de réaliser les travaux d'extension du centre de tri de Bègles pour permettre la valorisation matière de tous les emballages ménagers ainsi que les travaux de modernisation des unités de valorisation énergétique permettant d'atteindre des performances environnementales les plus exigeantes.

## VALBOM

### ➤ L'unité de valorisation énergétique de Cenon

L'unité de valorisation énergétique est située sur la commune de Cenon, rue Jean Cocteau, est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en 1985.

Elle alimente en chaleur un réseau de chauffage urbain et produit de l'électricité.



ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse : Nombre de quai : Tonnage autorisé :	2 000 m <sup>3</sup> 4 138 000 t
COMBUSTION	Nombre de fours : Capacité /four : Type de fours :	2 9,2 t/h Four à rouleaux
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée : Puissance : Capacité :	17 bars / 255°C 18 MW 23 t vapeur / h

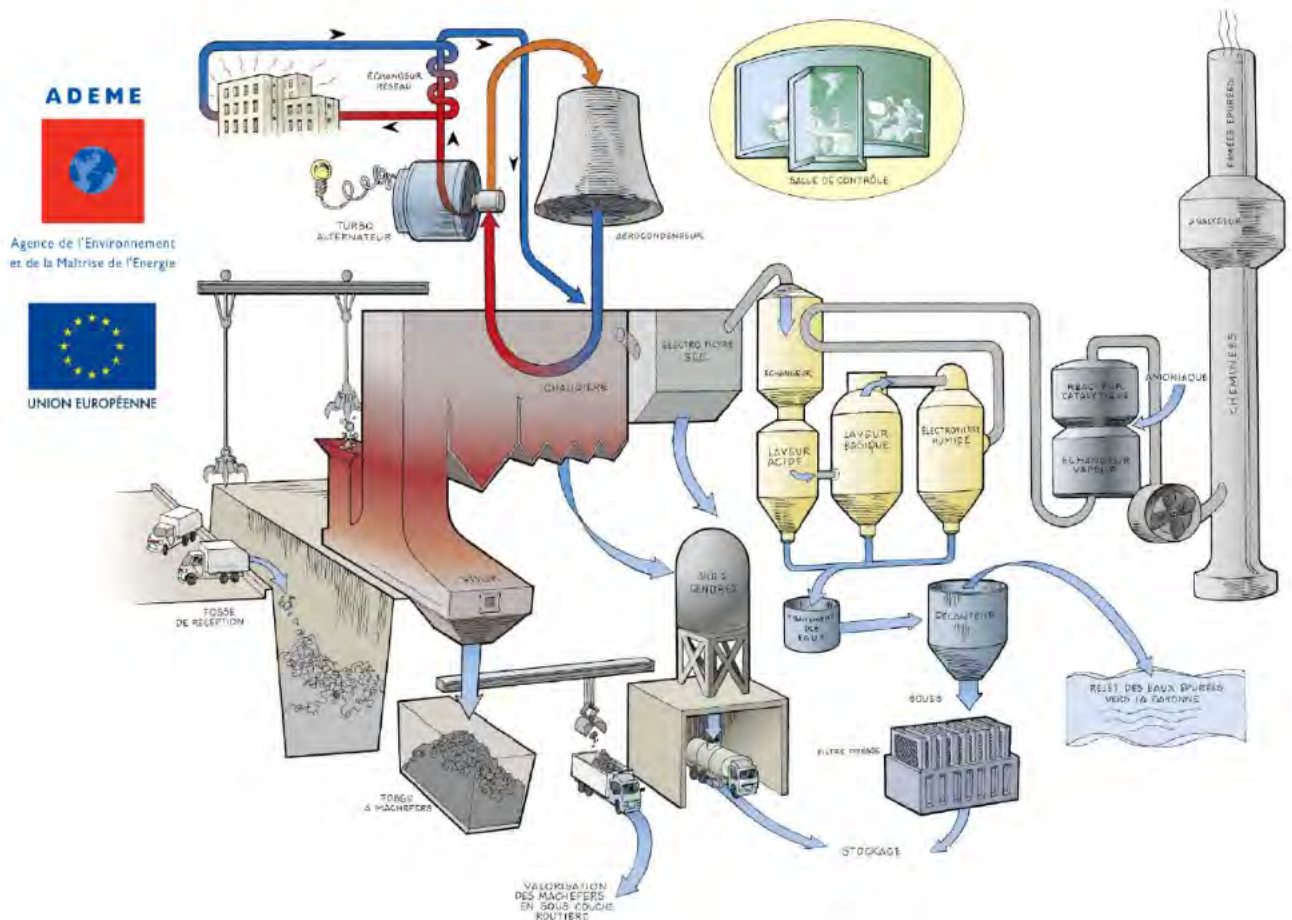


TRAITEMENT DES FUMÉES	Traitement : Réactifs : DENOX :	Sec = Electrofiltres + filtres à manches Bicarbonate + charbon actif + recirculation PSR SCR avec urée
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Echangeur thermique (RCU) : Groupe turboalternateur : Contrat vente électrique :	22 MW (échangeur principal) + 3 MW (échangeur cheminée) 4,2 MW Marché libre depuis septembre 2022
SOUS-PRODUIT	Mâchefers : REFIOM sous chaudières et electrofiltres (cendres) : REFIOM sous FAM (produits sodiques de récupération PSR) :	IME externalisée  Stabilisation en ISDD  Valorisation des sels

➤ L'unité de valorisation énergétique de Bègles

L'unité de valorisation énergétique est située sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en en janvier 1998.

Elle produit de l'électricité, alimente en chaleur un réseau de chauffage urbain et en vapeur un réseau de chaleur industriel.



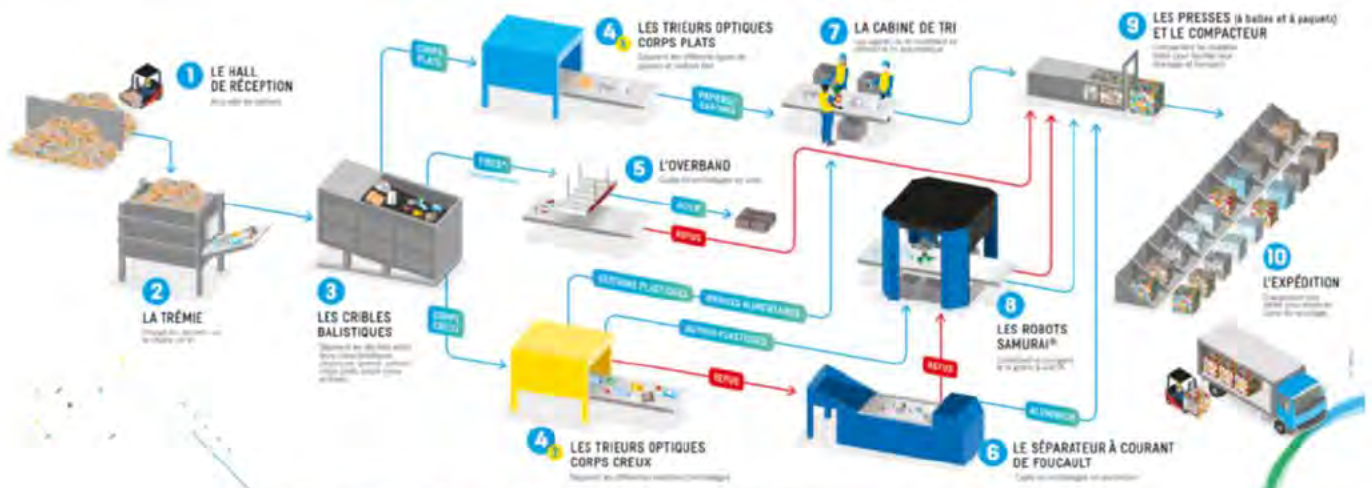


ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse : Nombre de quai : Tonnage autorisé :	8 400m <sup>3</sup> 11 273 000 tonnes
COMBUSTION	Nombre de fours : Capacité /four : Type de fours :	3 11t/h Grille horizontale
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée : Puissance : Capacité :	45 bars – 360°C 27,4 MW 35,2 t vapeur /h
TRAITEMENT DES FUMÉES	Traitement : Réactifs : DENOX :	Sec + traitement humide + électrofiltres humides Chaux, soude SCR avec ammoniac
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Echangeur thermique (RCU) : Fourniture vapeur (RCI) : Groupe turboalternateur : Contrat vente électrique : Vente vapeur :	14 MW 2 MW 22 MW Marché libre STEP Clos de Hilde
SOUS-PRODUIT	Mâchefers : REFIOM sous chaudières et électrofiltres (cendres) :	IME externalisée Stabilisation en ISDD

➤ **Le centre de tri de Bègles**

Le centre de tri de Bègles trie les emballages ménagers et les papiers de la collecte sélective. Il est situé sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement

mise en service dans sa version initiale en 1998 et dans sa version agrandie actuelle en décembre 2022. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 20 août 2021 fixe la capacité maximale annuelle à 65 000 tonnes.





ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS
RÉCEPTION	Surface du hall de déchargement : 5 624 m <sup>2</sup> Nombre de quais : 5 Capacité de stockage amont autorisé : 9 000 m <sup>3</sup> Tonnage annuel autorisé : 65 000 tonnes
ALIMENTATION	1 trémie d'alimentation multi matériaux
EQUIPEMENTS DE SÉPARATION	1 décartonneur, 3 cribles balistiques 1 crible à étoile, 14 machines de tri optique 2 overbands, 2 courants de Foucault, 3 robots 2 presses à paquets, 2 presses à balles 2 compacteurs pour les refus 1 aspiration centralisée pour les poussières
CABINE DE TRI	1 table de tri petit carton / 1 table de tri gros carton 2 tables de tri JRM / 1 table de tri GM 1 table de tri des films 1 table de tri flux en développement 1 table de tri de contrôle
MATIÈRES VALORISÉES	Papiers et cartons (Gros de Magasin et JRM) Emballages Cartons et cartonnettes, cartons complexés (ELA, Tetra Pak) PEHD/PP, PET clair, flux en développement (PS, PP, PET foncé) rigide et souple Acier et Aluminium

## LA GRANDE JAUGUE

- La société dédiée La Grande Jaugue (groupe Cassous) en charge de l'exploitation de deux plateformes de compostage des végétaux situées sur la commune de St Médard en Jalles, dans le but

d'assurer le service public de compostage des végétaux issus des ménages du territoire métropolitain (sauf territoire du SIVOM), jusqu'au 30 juin 2028.

### ➤ La plateforme de compostage de Touban à Saint Médard en Jalles

La plateforme de compostage de Touban est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, avenue de Pagnot. C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en 1996.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.





OUVRAGES	DETAILS
SURFACES	Surface totale mise à disposition : 44 300 m <sup>2</sup> Dont plateforme étanche : 30 000 m <sup>2</sup> Tonnage autorisé par jour : 120 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	Deux bassins de stockage des eaux pluviales de 1 150 m <sup>3</sup> et 1 180 m <sup>3</sup>
BATIMENTS	Accueil/administratif (180 m <sup>2</sup> ) et technique (1 330 m <sup>2</sup> )
USAGE	Accueil et broyage de tous les végétaux ; traitement (thermophile et maturation) d'une partie sur le site

➤ **La plateforme de compostage de la Grande Jaugue sur la route du Temple à Saint Médard en Jalles**

La plateforme de compostage de La Grande Jaugue est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, route du Temple (RD 107). C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée en 2011.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.



OUVRAGES	DETAILS
SURFACES	Surface totale mise à disposition : 52 000 m <sup>2</sup> Dont plateforme étanche : 27 000 m <sup>2</sup> Tonnage autorisé par jour : 205 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	Quatre bassins de stockage des eaux pluviales de 300 m <sup>3</sup> , 1 200 m <sup>3</sup> , 500 m <sup>3</sup> et 1 850 m <sup>3</sup>
BATIMENTS	Accueil/administratif (268 m <sup>2</sup> ) et technique (486 m <sup>2</sup> )
USAGE	Traitement (thermophile et maturation)

## Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 zone nord et rive droite : BRANGEON RECYCLAGE	La Grande Jaugue
	Lot n°2 Zone sud _Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac Gutenberg : Suez RV Sud	Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lot n°1 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : ECO TRANSFORMATION / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés	Lot n°1, 2, 4 et 5 : Exutoire du bois : EGGER – Rion des Landes (40) Valorisation matière TABLEROS LOSAN – Soria (Espagne) Valorisation matière KRONOSPAN – Burgos (Espagne) Valorisation matière FINSA – Teruel (Espagne) Valorisation matière
	Lot n°2 : Véolia propreté Aquitaine Lot n°3 : Suez RV SUD OUEST Lot n°4 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : ECO TRANSFORMATION / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés	Lot n°3 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : VALBOM
	Lot n°5 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : SX ENVIRONNEMENT / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés	
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Lot n°1_ centre de recyclage rive gauche : Suez RV SUD OUEST	Clérac
	Lot n°2_ centre de recyclage_ rive droite : Brangeon RECYCLAGE	Sainte Eulalie
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	ECOBENNE	Groupe Ecoreval à Marcheprime
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP SARP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1 : Brangeon Recyclage – SX Environnement	Bordeaux / Mérignac
	Lot n° 2,3 et 4 : Guintoli	Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	SEVIA jusqu'au 29/10/2022. Mise en place d'une REP.	Traitement à l'usine Osilub – Le Havre
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 _Ambès,Ambarès, Bassens et Bordeaux Bastide: Véolia propreté	Lapouyade
	Lot n° 2_ Villenave d'Ornon, Gradignan,Pessac Gutenberg: Suez RDV Sud-Ouest	Clérac
	Lot n° 3_Eysines, St Médard en Jalles,Le Taillan Médoc, Pessac Bourgaillh,Mérignac : Suez RDV Sud-Ouest	Clérac
	Lot n° 4 _Bordeaux Surcouf,Bruges et Blanquefort: Véolia propreté /Brangon recyclage-SX environnement	Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché public.



## Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des textiles	Le Relais Amédée Amos Actifrip
Valorisation des ferrailles	Decons AFM Recyclage / DERICHEBOURG Suez RDV Sud-Ouest
Valorisation des batteries	Bartin recycling

## Les éco-organismes

### CITEO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	SUEZ VEOLIA
Gros de magasin/Journaux Magazines	Option Fédération	VEOLIA
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	VEOLIA
Acier	Option Fédération	VEOLIA
Aluminium	Option Fédération	VEOLIA
Plastiques	Option Fédération	VEOLIA
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

### Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des piles	SCRELEC
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Ecomaison





# LES OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES

# REPÈRES

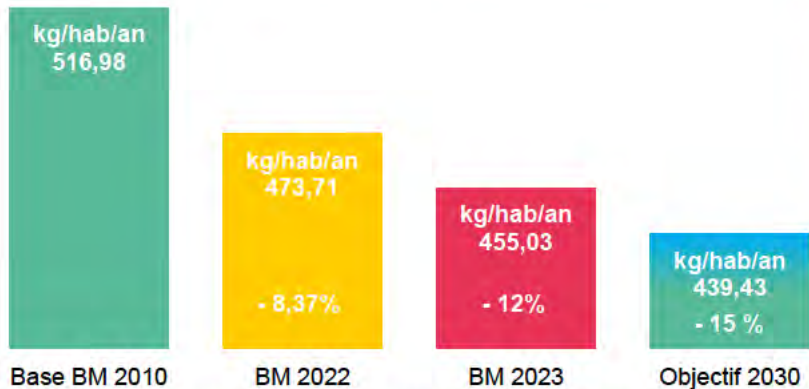
Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi AGECE)

Périmètre du Plan Stratégique Déchets 2026, voté le 25 mars 2022

## Objectif n°1 : Réduire les D.M.A.

Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)

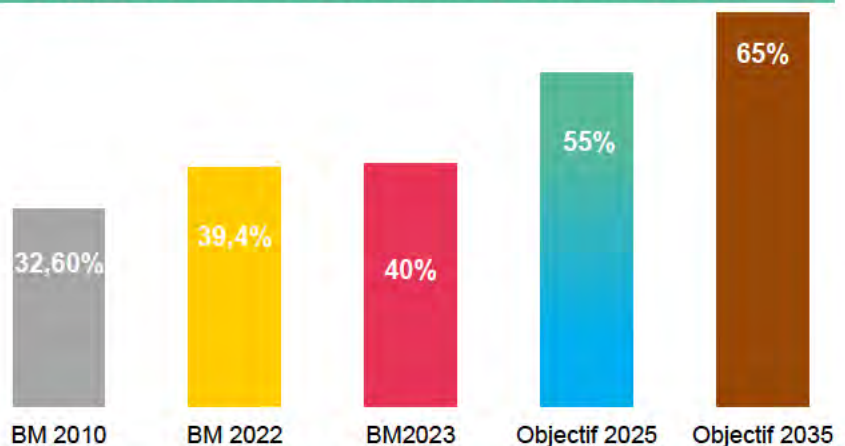
Réduire de 15% d'ici 2030 les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010



## Objectif n°2 bis : Augmenter la valorisation des D.M.A.

Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)

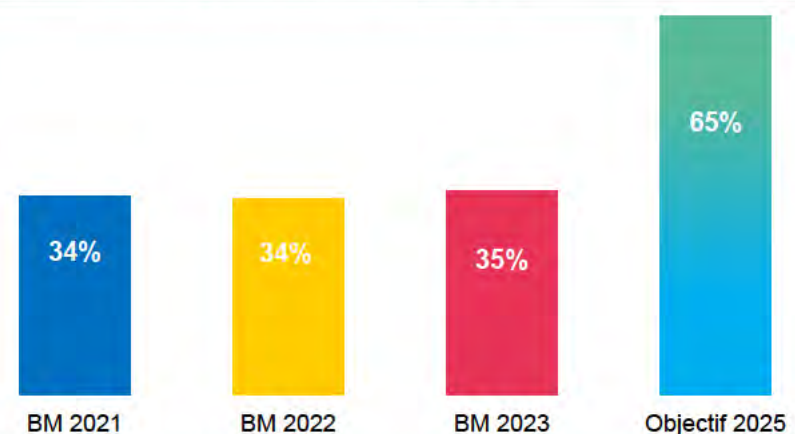
Augmenter la quantité des DMA recyclés matières et organiques, afin d'atteindre 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035



## Objectif n°2 : Augmenter la valorisation

(hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)

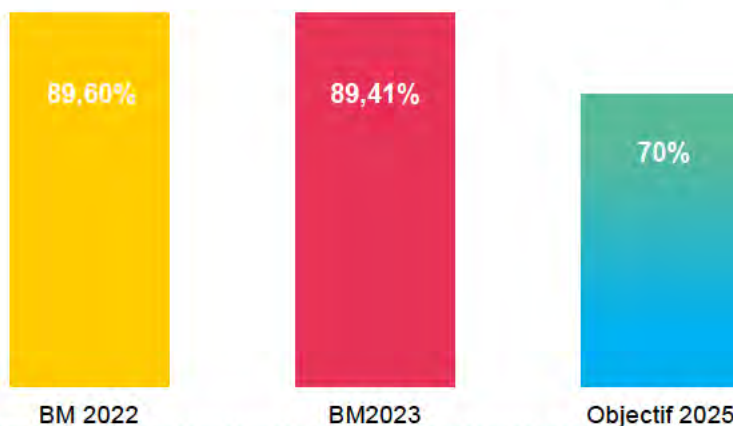
Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)





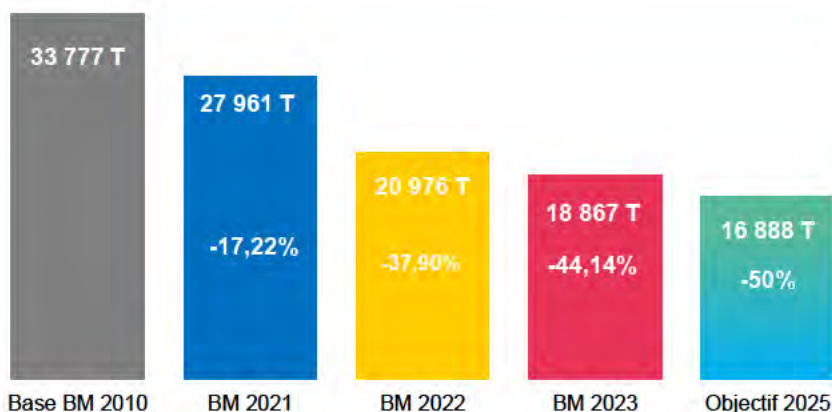
### Objectif n°3 : Assurer la valorisation énergétique

Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas être valorisés matières d'ici 2025



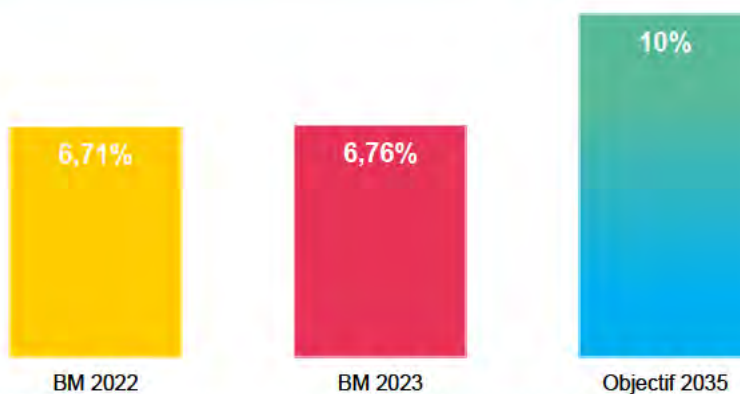
### Objectif n°4 : Diminuer le stockage

Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admises en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)



### Objectif n°5 : Plafonner le stockage des DMA

Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admises en centre de stockage à 10% d'ici 2035



# CHIFFRES CLÉS









# SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

# BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

**-16,53 kg/hab**  
**-3,23 % /2022**

Chiffres clés : Tous flux

**406 311,93 tonnes/an**

(-10 698,61 T soit -2,57%/2022)

**495,74 kg/an/habitant\***

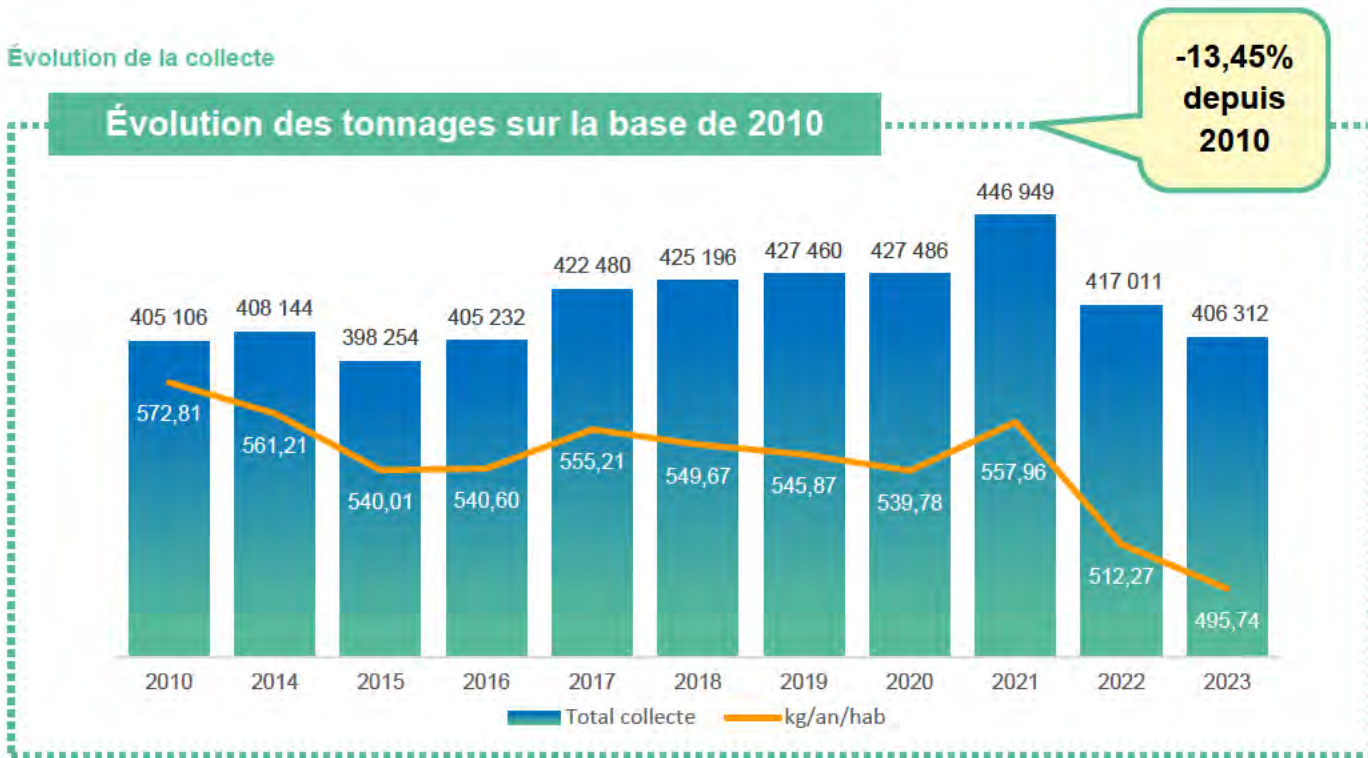
(-16,53 kg/habitant soit -3,23%/2022)



\*Sur la base de 819 604 habitants (chiffre INSEE 2023), soit +0,68 %/2022

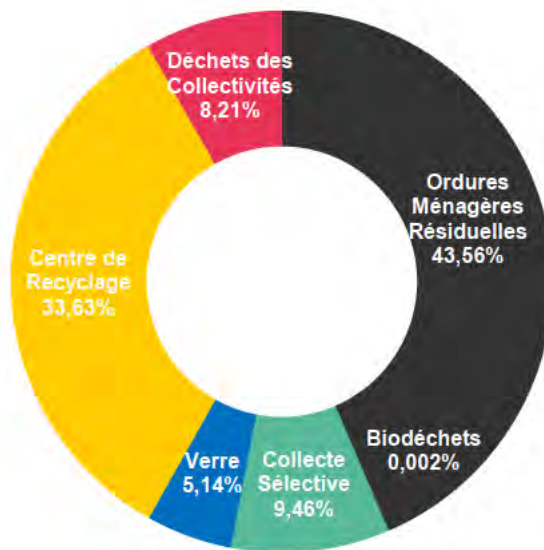


Évolution de la collecte



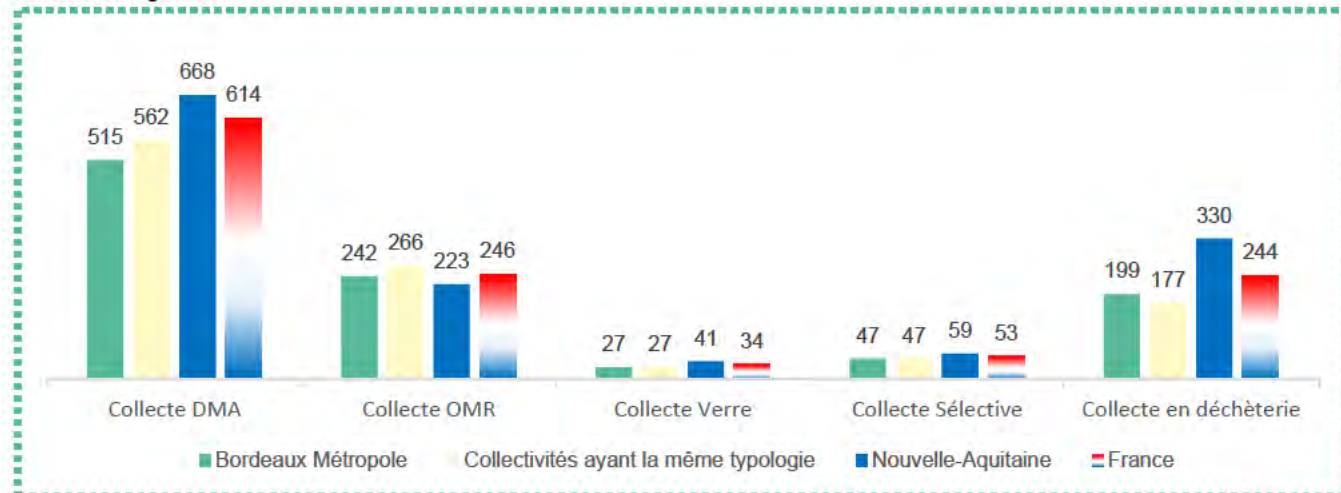
Comme pour l'année 2022, 2023 voit se poursuivre la diminution des tonnages avec – 2,57 %.

Répartition par flux de la collecte



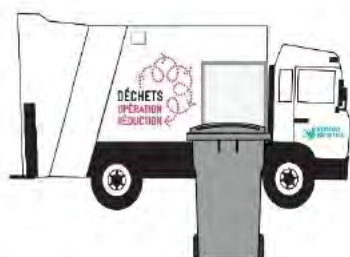
Référentiels (2021 ADEME)

Collecte en kg/hab/an



# LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

## Chiffres clés



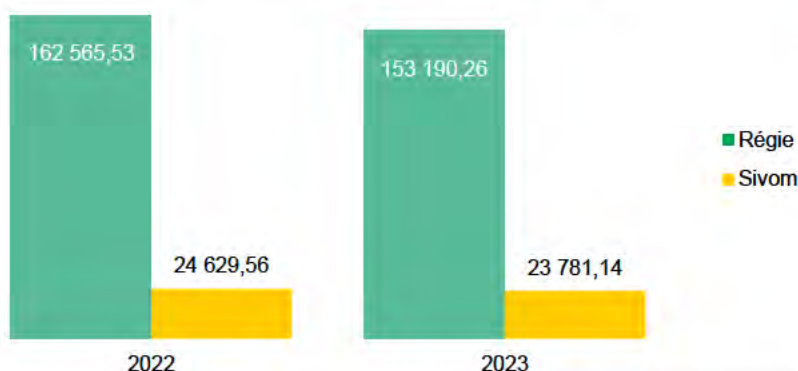
**176 971,40 tonnes/an**

(-10 223,69T soit -5,46%/2022)

**215,92 kg/an/habitant**

(-14,03 kg/habitant soit -6,10%/2022)

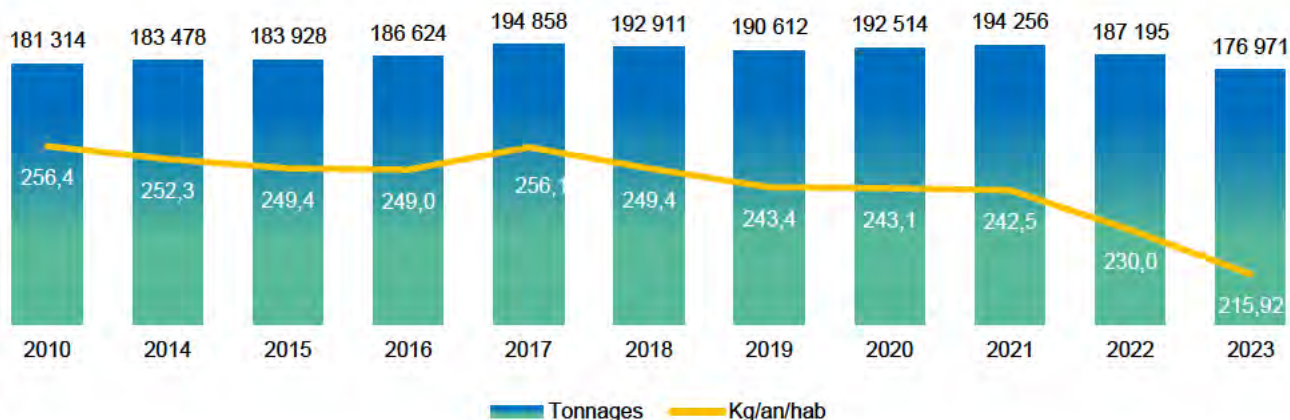
## Évolution des tonnages 2022/2023



-5,46% /2022  
-6,10% kg/hab

Les résultats de Bordeaux Métropole par habitant sont encore cette année en dessous de la moyenne nationale 2021 (246 kg/hab).

## Évolution des tonnages sur la base de 2010



-15,78% kg/hab depuis 2010

Depuis 2010, la production de déchets par habitant a baissé de 40,45 kg pour atteindre son plus bas niveau.



## LA COLLECTE SÉLECTIVE

### Chiffres clés : Tous flux



**59 318,74 tonnes/an**

(+1 326,85T soit +2,29%/2022)

**72,37 kg/an/habitant**

(+1,14 kg/habitant soit +1,59%/2022)

### Les emballages ménagers légers

### Chiffres clés



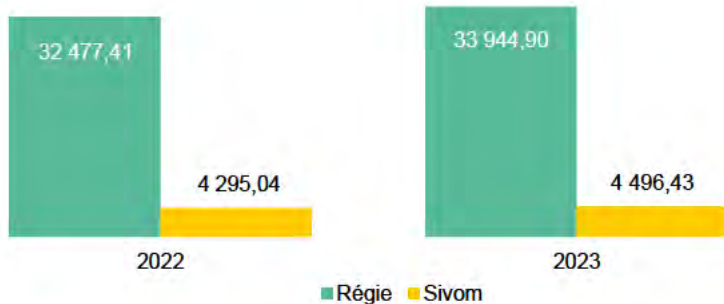
**38 441,33 tonnes/an**

(+1 688,88 T soit +4,54%/2022)

**46,90 kg/an/habitant**

(+1,73 kg/habitant soit +3,83%/2022)

### Évolution des tonnages 2022/2023



+4,54% /2022  
+3,83% kg/hab

Depuis le 01/01/2023, la mise en place des extensions de consignes de tri a permis l'augmentation des tonnages de collecte sélective.

Chiffres clés



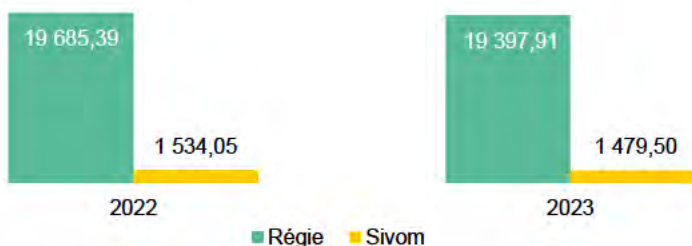
**20 877,41 tonnes/an**

(-342,03 T soit -1,61%/2022)

**25,47 kg/an/habitant**

(-0,59 kg/habitant soit -2,28%/2022)

Évolution des tonnages 2022/2023



-1,61% /2022  
-2,28% kg/hab

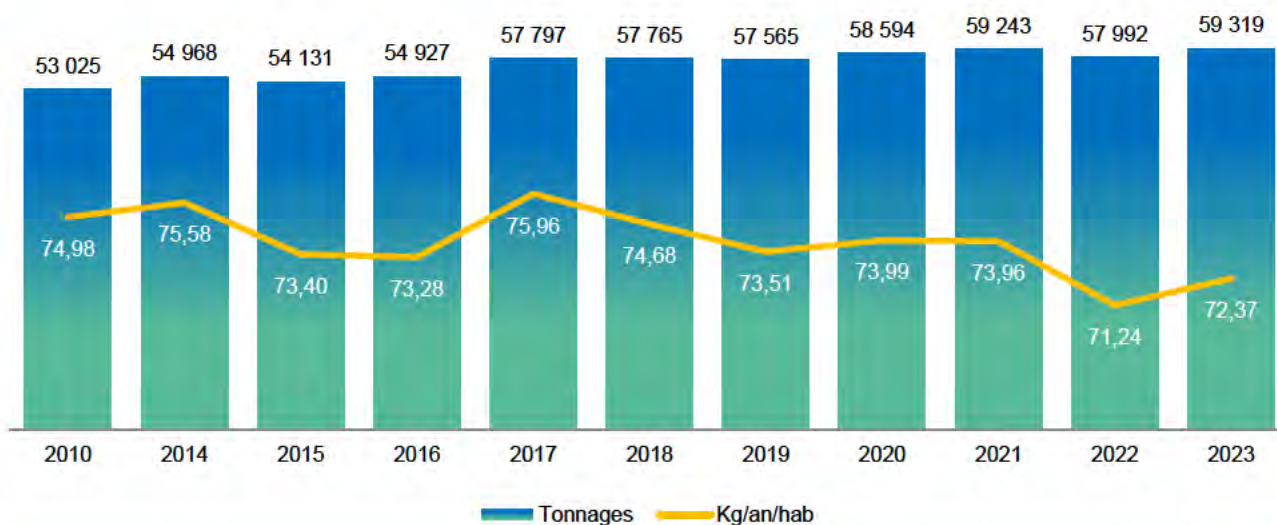
L'année 2023 confirme la tendance à la baisse constatée en 2022.

Évolution de la collecte sélective et verre



-3,47% kg/hab depuis 2010

Évolution des tonnages sur la base de 2010





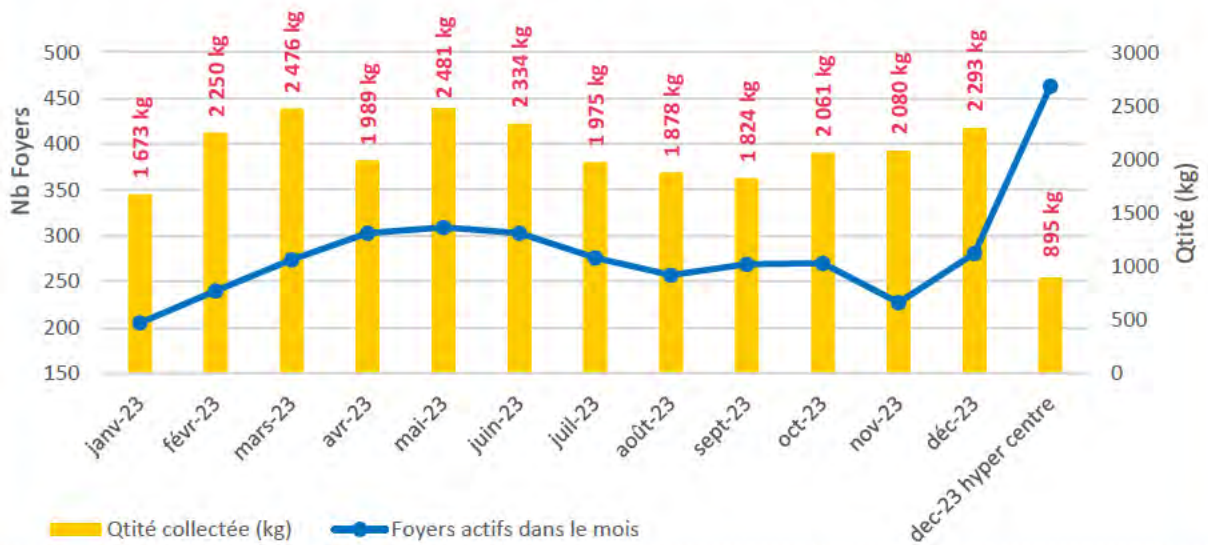
# LA COLLECTE DE BIODÉCHETS

## Chiffres clés



**26,21 tonnes**  
**38,21 kg/habitant**

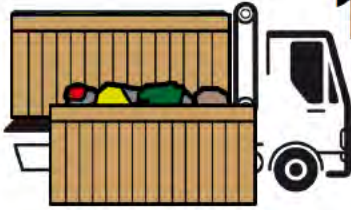
Quantité collectée sur expérimentations (Mérignac et Bordeaux centre)





## LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

### Chiffres clés



**136 628,41 tonnes/an**

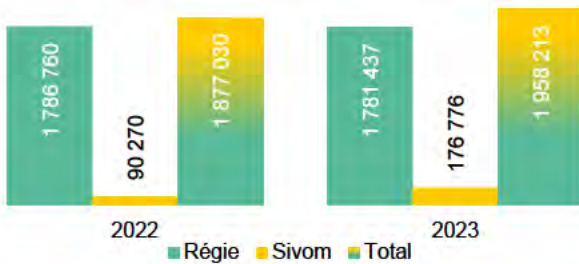
(-3 800,22 T soit -2,71%/2022)

**166,70 kg/an/habitant**

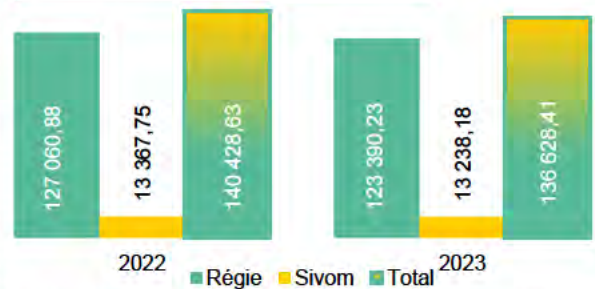
(-5,81 kg/habitant soit -3,37%/2022)

4,33% par rapport à 2022

### Évolution de la fréquentation 2022/2023



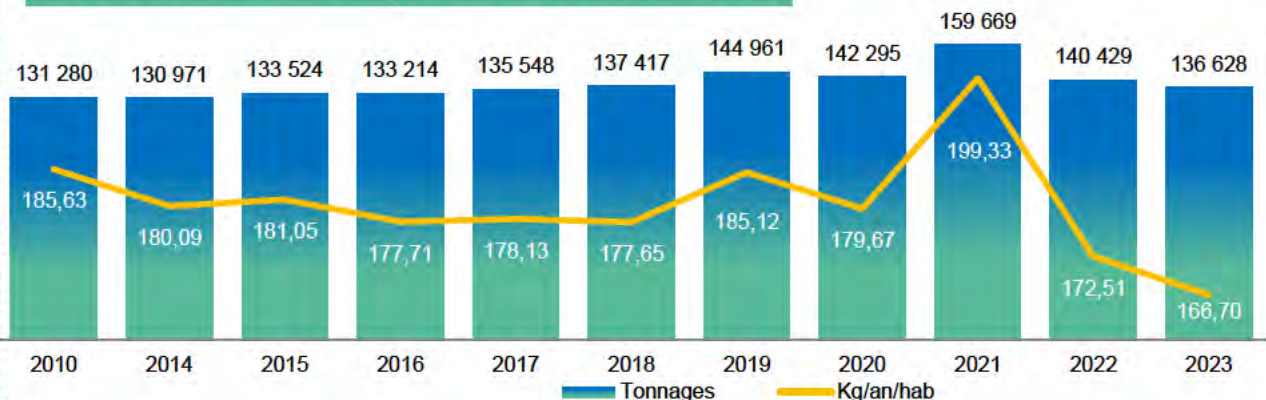
### Évolution des tonnages 2022/2023



-2,71% /2022  
-3,37% kg/hab

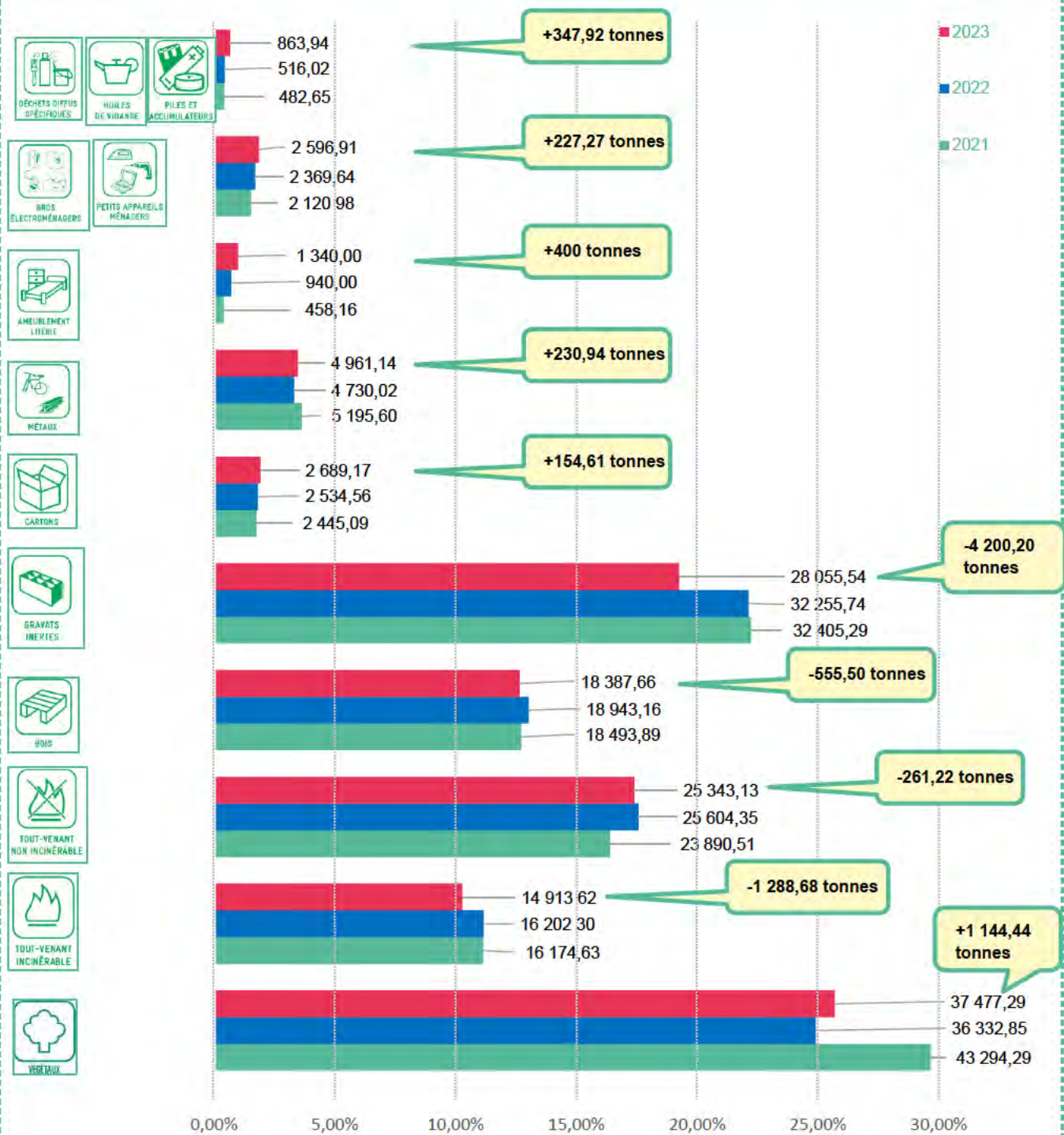
Après l'année 2021 marquée par une forte reprise d'activité, l'année 2023 confirme la baisse des tonnages constatée en 2022. 2023 est, à ce jour, l'année la plus basse, depuis 2010, en kg/an/hab.

### Évolution des tonnages sur la base de 2010



-10,20% kg/hab depuis 2010

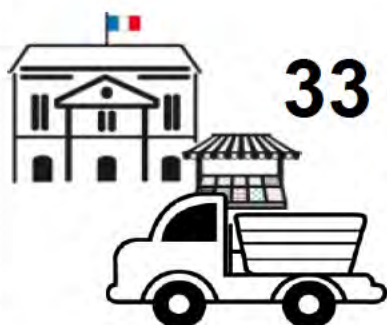
# Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage





# LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

## Chiffres



**33 367,17 tonnes/an**  
 (+1 980,98 T soit +6,31%/2022)

## Déchets provenant des services communaux et communautaires

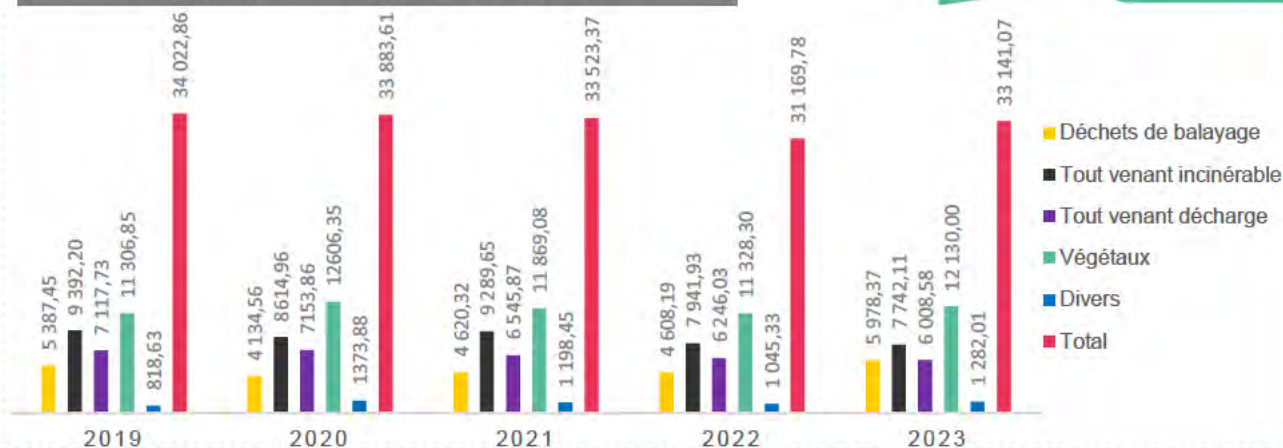
### Répartition par types de déchets 2023



+6,31%/2022

(\*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

### Évolution des tonnages sur 5 ans



-2,59%  
Depuis 2019

## Cas particuliers

### Évolution des tonnages



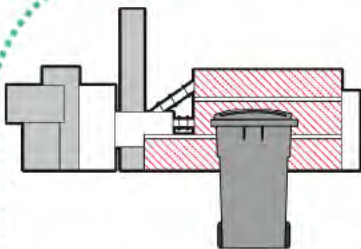
Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.



# BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

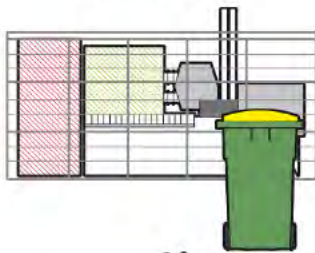
-16,27 kg/hab  
-3,18 %/2022

Chiffres clés : Tous flux



**405 518,07 tonnes/an**

(-10 498,12T soit -2,59%/2022)



**494,77 kg/an/habitant\***

(-16,27 kg/habitant soit -3,18%/2022)

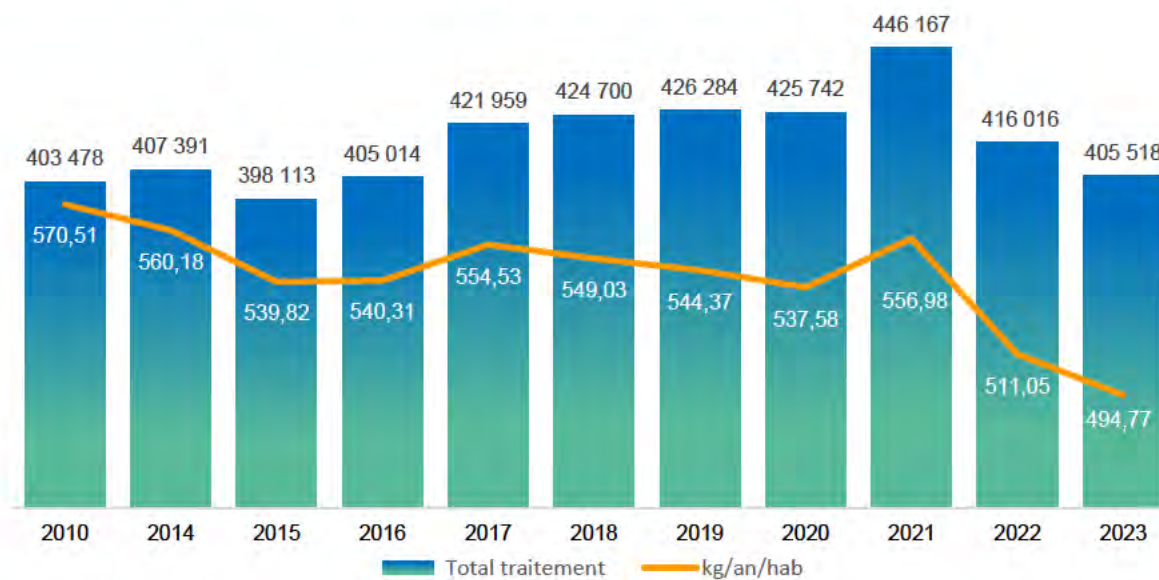


\* Sur la base de 819 604 habitants (chiffre INSEE 2023)

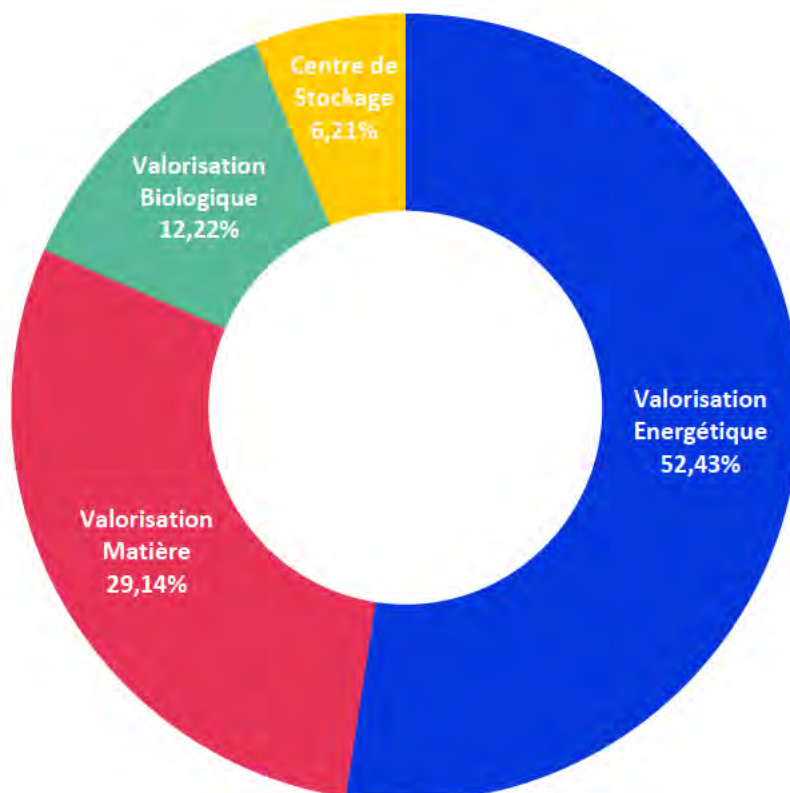
## Evolution du Traitement

**-13,28%  
depuis  
2010**

### Évolution des tonnages sur la base de 2010



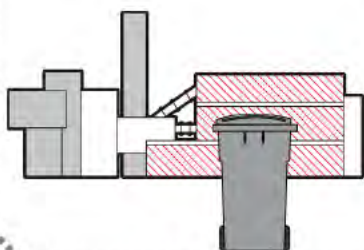
## Répartition par flux du traitement





## LA VALORISATION ÉNERGETIQUE

### Chiffres clés



**212 606,69 tonnes/an**

(-10 405,08 T soit -4,67%/2022)

**259,40 kg/an/habitant**

(-14,55 kg/habitant soit -5,31%/2022)

**-8,73%**

### L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles

Tonnages	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution
Ordures ménagères résiduelles BM	109 293,98	96 691,25	-11,06%
Ordures ménagères résiduelles SIVOM	432,24	512,62	
Tout-venant incinérable CR	17 414,50	15 829,36	-9,10%
Refus centre de tri + CSR	8 486,37	8 929,90	5,23%
Déchets non ménagers dont TVD triés incinérés	9 920,69	10 875,65	9,63%
<b>TOTAL</b>	<b>145 547,78</b>	<b>132 838,78</b>	<b>-8,73%</b>

**+2,97%**

### L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon

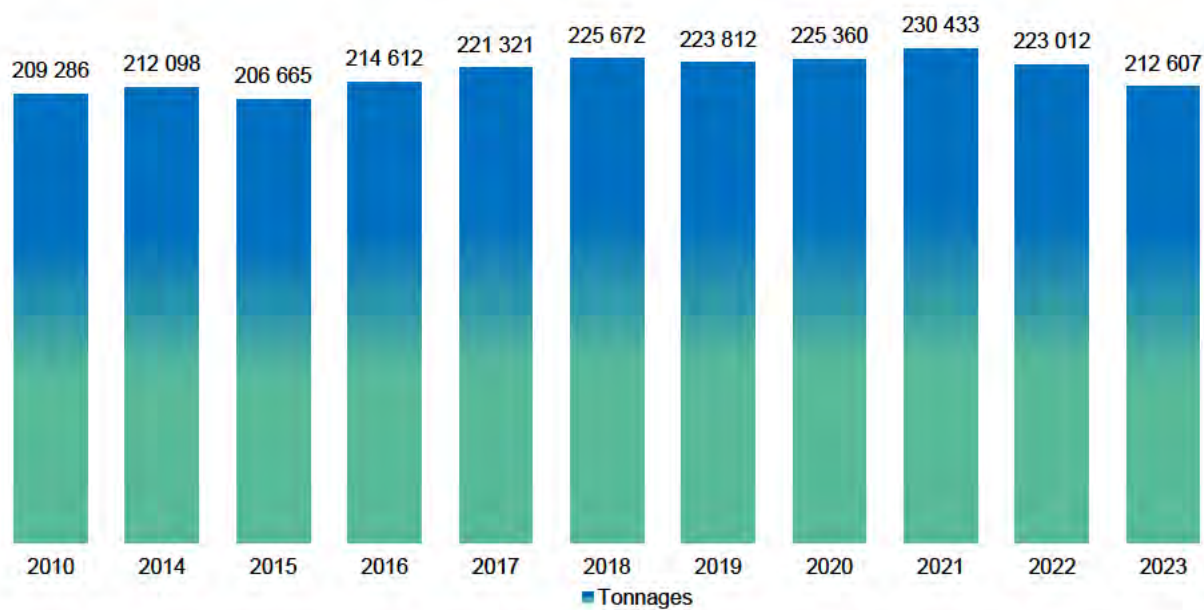
Tonnages	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution
Régie	53 271,55	56 499,39	6,06%
SIVOM	24 192,44	23 268,52	-3,82%
<b>TOTAL</b>	<b>77 463,99</b>	<b>79 767,91</b>	<b>2,97%</b>

Les UVE ont produit 142 456 MWh d'électricité et 125 755 MWh d'énergie thermique.

Toutes unités confondues

+1,59%  
depuis  
2010

### Évolution des tonnages sur la base de 2010



Toutes unités confondues on constate une baisse (-4,67%) par rapport à 2022.



## LA VALORISATION MATIÈRE

### Chiffres clés

**118 157,21 tonnes/an**

(-1 695,98T soit -1,42%/2022)

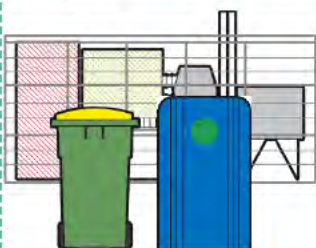


**144,16 kg/an/habitant**

(-3,07 kg/habitant soit -2,08%/2022)

### Les produits issus des collectes sélectives

### Chiffres clés



**48 657,62 tonnes/a**

(-716,94 tonnes /2022)

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles exploité par VALBOM, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

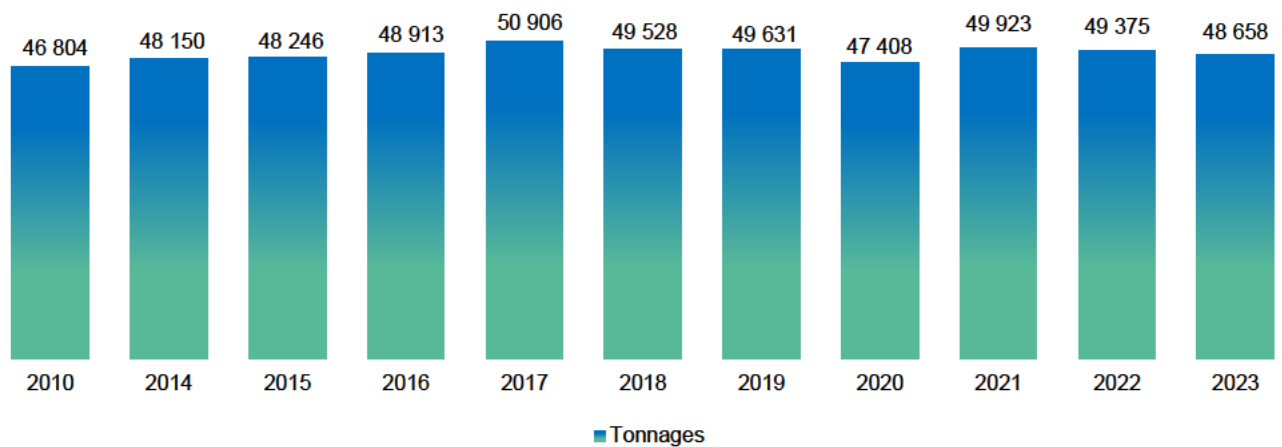
Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing à Vayres

Tonnages	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ecart Tonnages	Evolution
<b>Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO</b>				
Cartons	10 799,87	11 125,52	325,65	3,02%
Briques alimentaires	394,07	573,81	179,73	45,61%
Flacons plastiques	2 373,67	2 711,66	337,99	14,24%
Emballages acier	998,87	964,55	-34,32	-3,44%
Emballages aluminium	157,97	147,09	-10,88	-6,89%
Flux développement	21,08	1 663,86	1 642,78	7793,09%
Verre	21 219,44	20 877,41	-342,03	-1,61%
<b>TOTAL</b>	<b>35 964,98</b>	<b>38 063,90</b>	<b>2 098,92</b>	<b>5,84%</b>

Tonnages	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ecart Tonnages	Evolution
<b>Papiers recyclables soutenus par CITEO</b>				
Journaux / magazines/bureau	2 276,27	3 712,44	1 436,17	63,09%
Gros de magasin	11 133,30	6 881,28	-4 252,03	-38,19%
<b>TOTAL</b>	<b>13 409,58</b>	<b>10 593,72</b>	<b>-2 815,86</b>	<b>-21,00%</b>

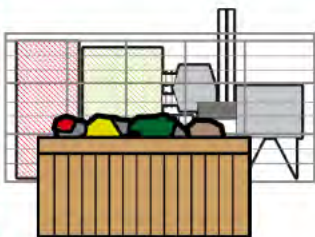
### Évolution des tonnages sur la base de 2010

**+3,96%  
depuis  
2010**





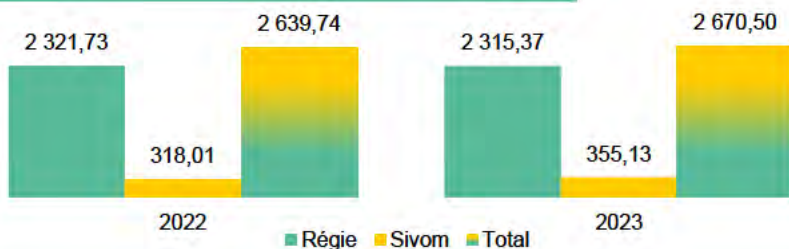
Chiffres clés



**69 499,59 tonnes/an**  
(-979,04 T /2022)

Les cartons

Évolution des tonnages 2022/2023

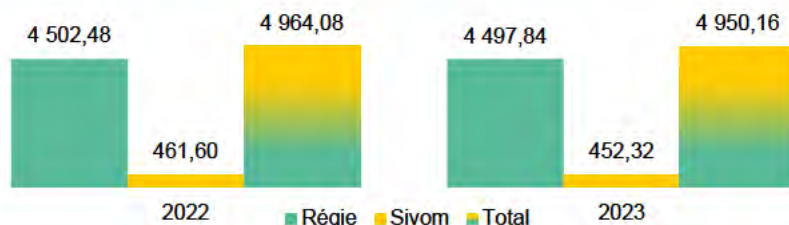


**+1,17%**

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2022/2023

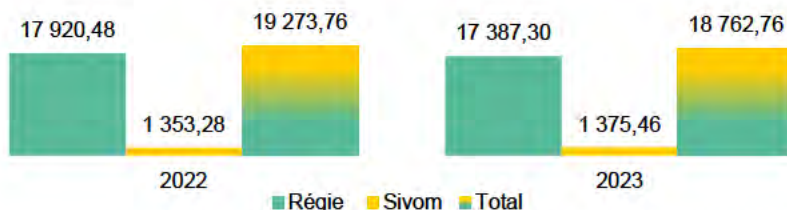


**-0,28%**

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2022/2023



**-2,65%**

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

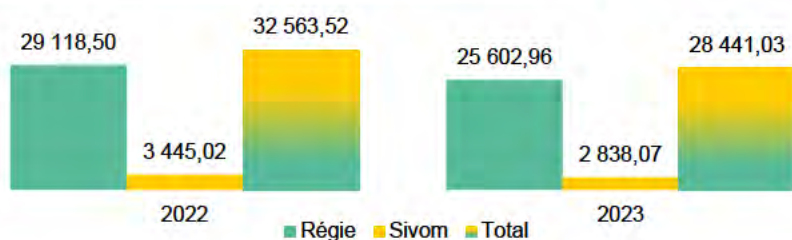
Les sables de balayage

	2022	2023	Evolution
Régie	3 169,4	4 784,6	50,96%

Après criblage (pour retirer les indésirables), en ajout de terre végétale, les sables pourront être utilisés pour la réalisation de talus.

## Les gravats

### Évolution des tonnages 2022/2023

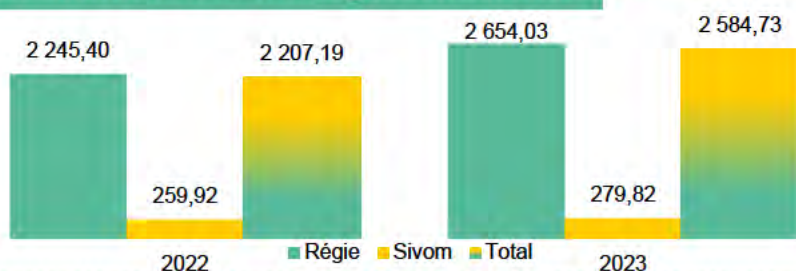


**-12,66%**

Les gravats collectés sont valorisés en sous-couche routière.

## Les déchets d'équipement électrique et électronique

### Évolution des tonnages 2022/2023

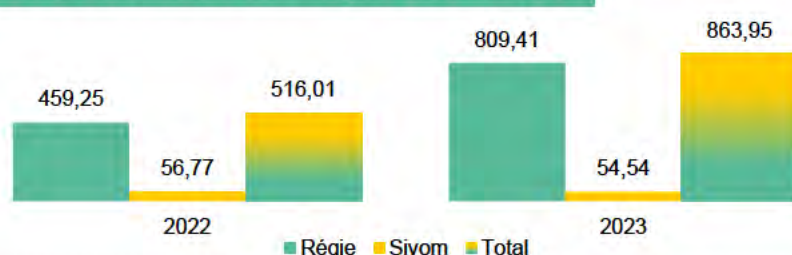


**+17,11%**

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

## Les déchets diffus spécifiques des ménages

### Évolution des tonnages 2022/2023



**+67,43%**

Dans la catégorie « divers », qui concerne 36% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 261 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

### Répartition des tonnages des DDSM



## Le tout venant trié

	2022	2023	Evolution
Régie	4 204,94	5 101,87	21,33%

Depuis 2019, le nouveau marché de valorisation des TVD a notamment permis de trier et traiter les gravats en sous-couche routière.

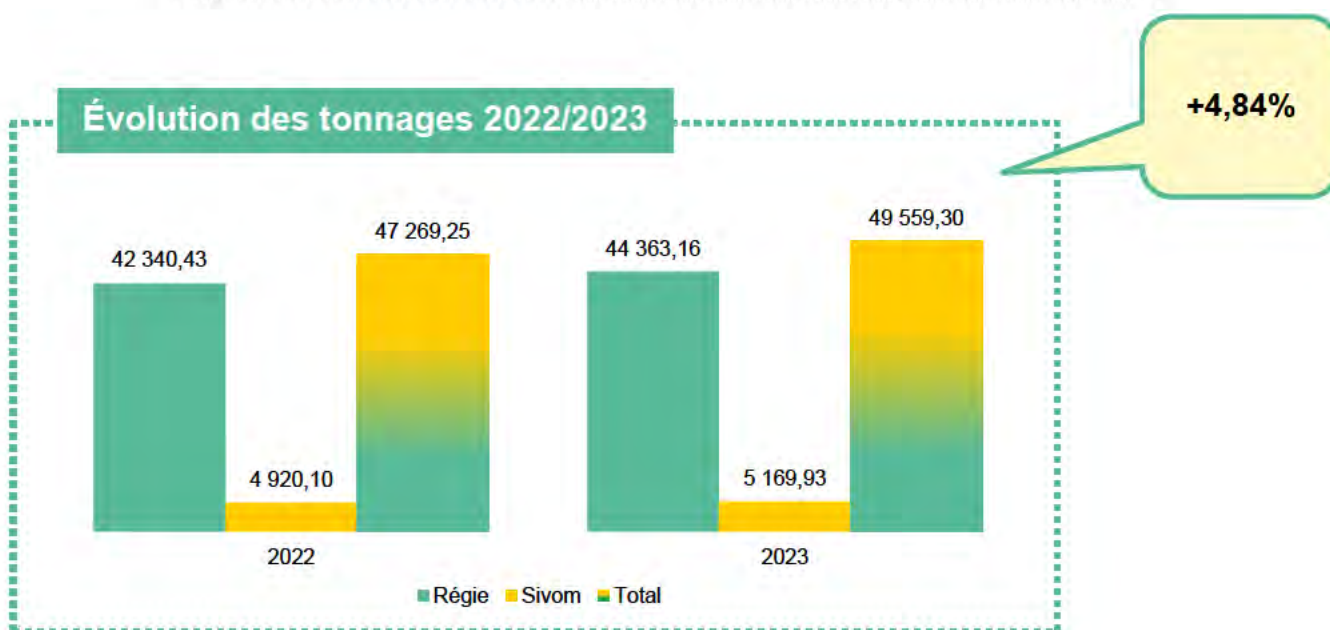
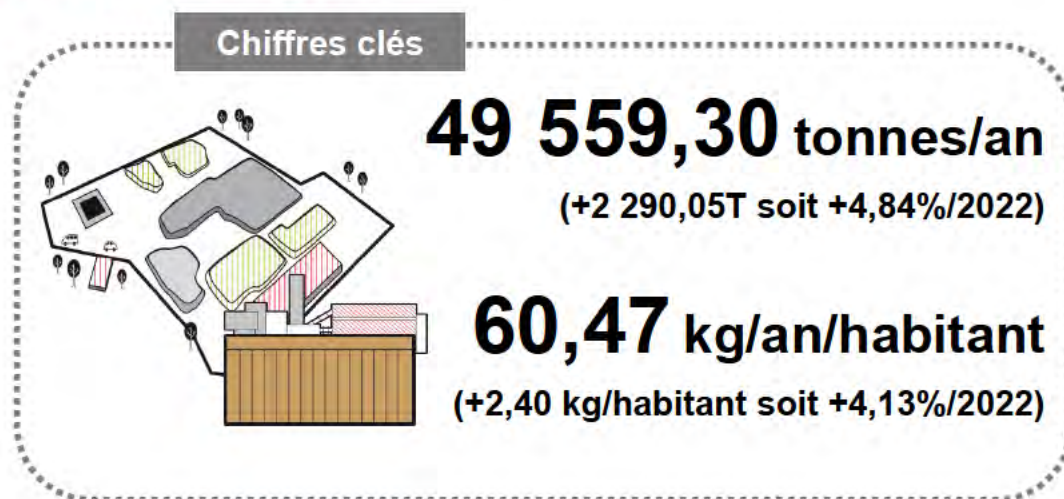
## Les mobiliers

	Tonnages REP	2022	2023	Evolution
Régie	CR de Pessac Bourgaillh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc, Villenave d'Omon, Blanquefort et Bruges	940,00	1 340,00	42,55%

La présence de bennes sur six centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière par Eco maison.



## LA VALORISATION BIOLOGIQUE



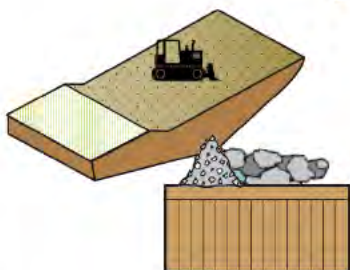
Les tonnages de valorisation biologique comprennent ceux de l'expérimentation de collecte des biodéchets (26,21T) traités par un prestataire en charge de la collecte. Les végétaux collectés en régie communautaire sont valorisés en compost en partie sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de végétaux fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.



## L'ÉLIMINATION EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

### Chiffres clés



**25 194,87 tonnes/an**

(-687,11 T soit -2,65%/2022)

**30,74 kg/an/habitant**

(-1,05 kg/habitant soit -3,31%/2022)

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

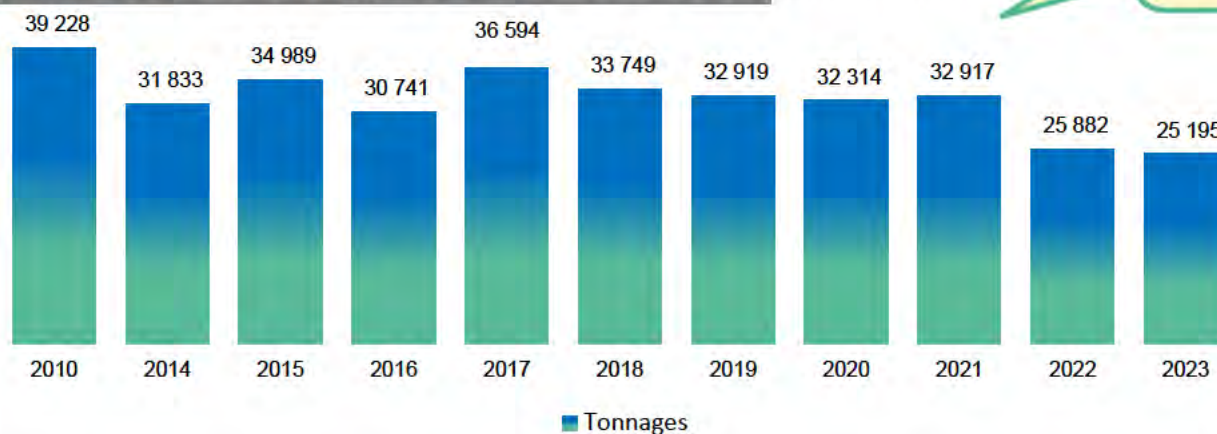
	2022	2023	Evolution
Tout Venant Régie	20 134,94	19 161,92	-4,83%
Tout Venant Sivom	5 448,90	5 630,68	3,34%
<b>Tout Venant TOTAL</b>	<b>25 583,84</b>	<b>24 792,60</b>	<b>-3,09%</b>
Refus de valorisation	298,13	402,27	34,93%
<b>Refus TOTAL</b>	<b>298,13</b>	<b>402,27</b>	<b>34,93%</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>25 881,97</b>	<b>25 194,87</b>	<b>-2,65%</b>

-2,65%

En 2023, les UVE n'ont pas eu recours à l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés. On constate une baisse des tonnages stockés en 2023 avec -791,24 tonnes (-3,09%).

Au total, les déchets mis en ISDND représentent seulement 6 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne régionale (29% : source ADEME)

### Évolution des tonnages sur la base de 2010



-35,77%  
depuis  
2010

# LES INDICATEURS FINANCIERS



# LE COMPTE ADMINISTRATIF

## LES DÉPENSES DU SERVICE

### Chiffres clés

**Dépenses réelles d'investissement**

**28 289 141,55 € (+115,48%/2022)**

**Dépenses réelles de fonctionnement**

**102 902 088,33 € (-2,70%/2022)**

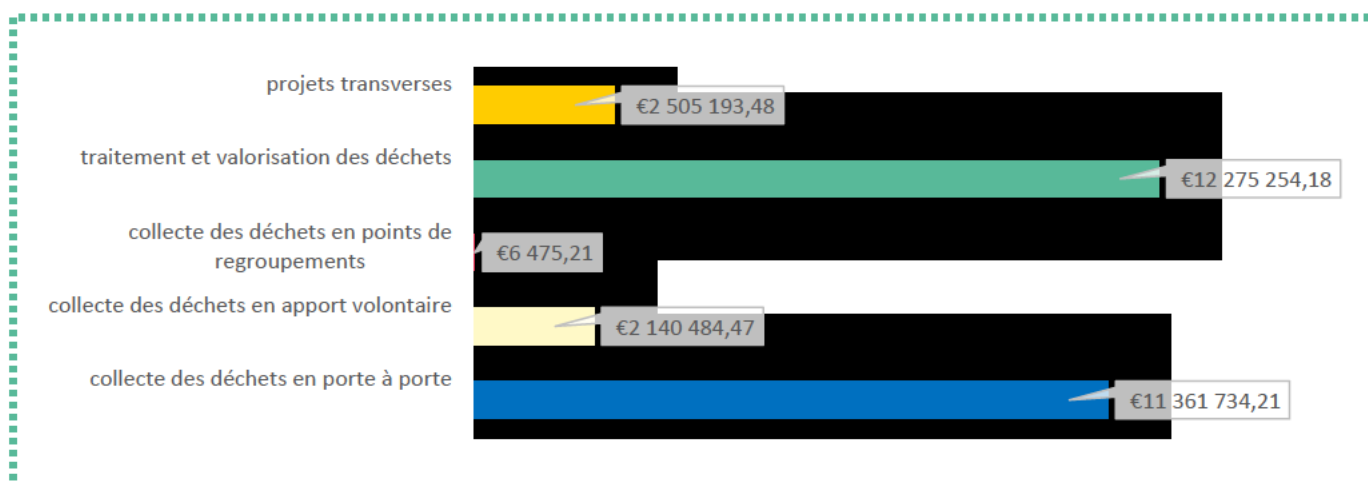
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2022	2023	Evolution	Ecart
<b>COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Bâtiment d'exploitation de Latule et divers)	1 205 520,60	3 595 326,42	198,24%	2 389 805,82
Acquisition de matériel roulant	1 952 217,82	6 352 452,88	225,40%	4 400 235,06
Acquisition bacs individuels de collecte	1 339 289,11	1 383 670,21	3,31%	44 381,10
Acquisition matériel divers	6 121,06	30 284,70	394,76%	24 163,64
<b>Sous total</b>	<b>4 503 148,59</b>	<b>11 361 734,21</b>	<b>152,31%</b>	<b>6 858 585,62</b>
<b>COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	1 525 707,06	974 246,06	-36,14%	-551 461,00
Acquisition de matériel roulant	339 741,62	81 808,19	-75,92%	-257 933,43
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	164 114,56	192 929,18	17,56%	28 814,62
Acquisition de bennes amovibles pour les centres de recyclage	915 228,00	587 024,16	-35,86%	-328 203,84
Acquisition matériel divers	236 013,76	304 476,88	29,01%	68 463,12
<b>Sous total</b>	<b>3 180 805,00</b>	<b>2 140 484,47</b>	<b>-32,71%</b>	<b>-1 040 320,53</b>
<b>COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENT</b>				
Locaux de pré collecte mutualisés	14 620,56	6 475,21	-55,71%	-8 145,35
<b>Sous total</b>	<b>14 620,56</b>	<b>6 475,21</b>	<b>-55,71%</b>	<b>-8 145,35</b>
<b>TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS</b>				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transfert)	154 763,71	1 035 894,53	569,34%	881 130,82
Contrat de concession - Financement travaux usines et centre de tri	4 067 986,06	11 239 359,65	176,29%	7 171 373,59
<b>Sous total</b>	<b>4 222 749,77</b>	<b>12 275 254,18</b>	<b>190,69%</b>	<b>8 052 504,41</b>
<b>PROJETS TRANSVERSES</b>				
Aménagement de sites	90 096,66	409 329,68	354,32%	319 233,02
Informatisation direction	182 512,04	174 546,80	-4,36%	-7 965,24
Acquisition terrain		1 921 317,00		1 921 317,00
<b>Sous total</b>	<b>272 608,70</b>	<b>2 505 193,48</b>	<b>818,97%</b>	<b>2 232 584,78</b>
<b>AUTRES FRAIS DIVERS</b>				
Remboursement du capital de la dette	934 513,21	0,00	-100,00%	-934 513,21
<b>Sous total</b>	<b>934 513,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-934 513,21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 128 445,83</b>	<b>28 289 141,55</b>	<b>115,48%</b>	<b>15 160 695,72</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2022	2023	Evolution	Ecart
Amortissements des subventions	63 504,00	63 504,00	0,00%	0,00
Autres	6 559,32	15 234 276,06	232154%	15 227 716,74
<b>TOTAL</b>	<b>70 063,32</b>	<b>15 297 780,06</b>	<b>21734%</b>	<b>15 227 716,74</b>

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## Répartition des dépenses réelles d'investissement



## Évolution des dépenses réelles d'investissement

Après une année de baisse en 2022, le montant des dépenses réelles d'investissement augmente fortement en 2023 avec +15,2 M€ soit une augmentation de +115,2% par rapport à 2022.

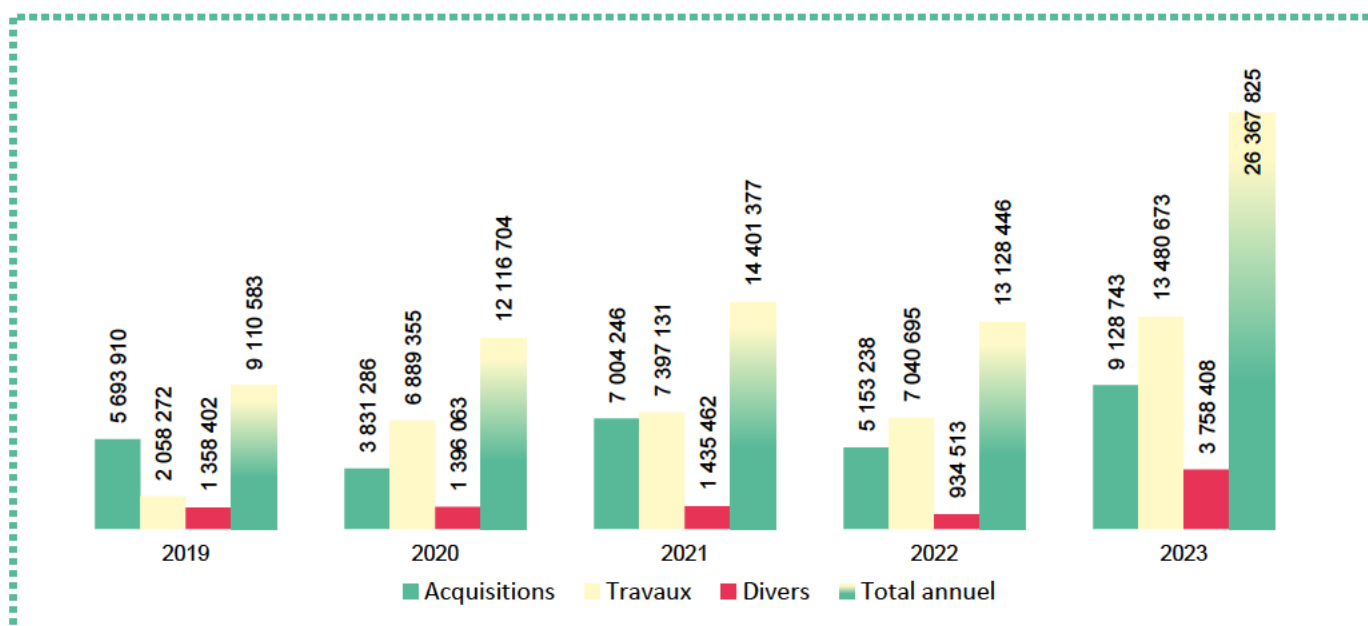
Les principaux postes en hausse concernent :

- 6,9 M€ de régularisation d'écriture comptable dans le cadre des travaux du centre de tri de Bègles
- 4,4 M€ pour l'acquisition de matériel roulant pour la collecte en porte-à-porte qui connaît toujours des délais de livraison importants, cela engendre des reports de paiement sur les années 2023 et 2024.
- 4,3 M€ pour le financement des travaux du centre de tri de Bègles
- 2,39 M€ pour la construction du bâtiment d'exploitation de Latule
- 1,9 M€ pour l'acquisition d'un terrain bâti à Talence
- 0,88 M€ pour la construction des vestiaires du centre de transfert de Touban et divers travaux sur le centre de

transfert de Latule notamment sur les trémies et la ventilation.

A contrario d'autres postes de dépenses sont en baisse :

- -0,93 M€ concernent la fin d'un prêt en 2022
- L'aménagement des centres de recyclage et des bornes enterrées pour -0,55 M€ qui connaissent des décalages de paiement lorsque les travaux sont effectués en fin d'année.
- -0,33 M€ pour les bennes amovibles des centres de recyclages qui retrouve un niveau de dépense classique après une hausse en 2022 dû à un décalage de paiement.
- -0,26 M€ pour l'acquisition de matériel roulant pour la collecte en apport volontaire, les délais de livraison décalent les paiements en 2024.





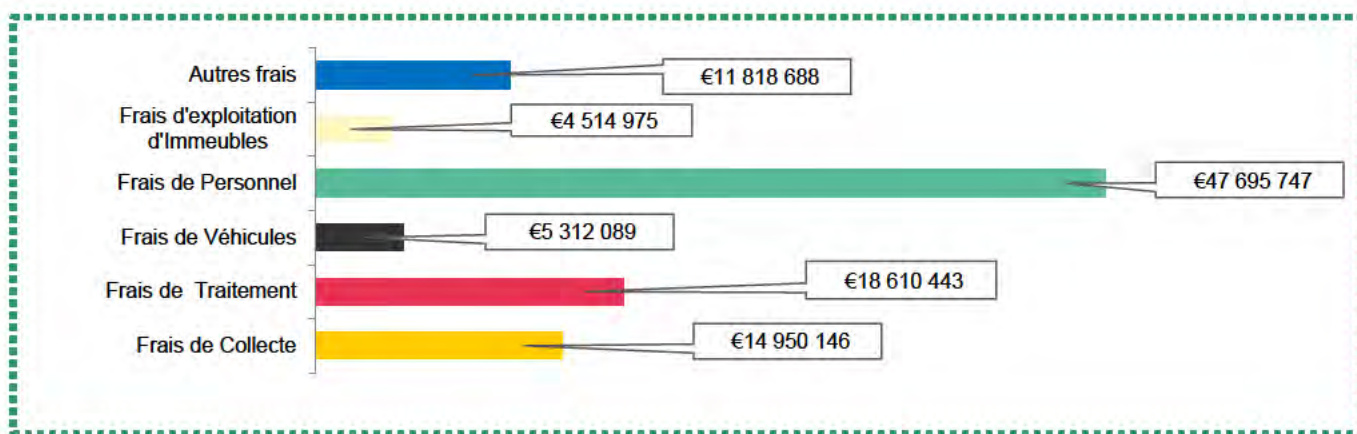
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2022	2023	Evolution	Ecart
<b>Frais de collecte</b>				
Maintenance des bacs	808 709,21	928 845,19	14,86%	120 135,98
Transport par prestataire	3 144 709,13	2 898 597,14	-7,83%	-246 111,99
Participation SIVOM Rive droite	9 434 662,47	9 641 099,66	2,19%	206 437,19
Collecte des déchets	1 346 740,30	1 481 604,29	10,01%	134 863,99
<b>Sous total</b>	<b>14 734 821,11</b>	<b>14 950 146,28</b>	<b>1,46%</b>	<b>215 325,17</b>
<b>Frais de traitement</b>				
Incinération des déchets ménagers	6 412 020,14	6 234 901,79	-2,76%	-177 118,35
Tri des déchets recyclables	693 815,82	700 000,00	0,89%	6 184,18
Collecte des biodéchets	8 773,38	17 076,23	94,64%	8 302,85
Compostage des végétaux	2 775 790,85	2 540 027,89	-8,49%	-235 762,96
Valorisation des cartons	405 324,79	431 638,37	6,49%	26 313,58
Valorisation du bois	548 552,67	553 941,84	0,98%	5 389,17
Déchets diffus spécifiques des ménages	32 285,73	87 787,73	171,91%	55 502,00
Gravats	259 098,12	413 222,02	59,48%	154 123,90
Traitement du TVD	3 840 348,68	3 855 665,40	0,40%	15 316,72
TGAP (incinération)	2 591 628,14	2 689 623,42	3,78%	97 995,28
TGAP (mise en décharge)	908 043,93	1 086 557,94	19,66%	178 514,01
<b>Sous total</b>	<b>18 475 682,25</b>	<b>18 610 442,63</b>	<b>0,73%</b>	<b>134 760,38</b>
<b>Frais de véhicules</b>				
Carburant	3 482 056,21	3 342 854,02	-4,00%	-139 202,19
Pièces et réparations	1 437 586,69	1 569 440,15	9,17%	131 853,47
Assurances et taxes	206 821,24	399 794,87	93,30%	192 973,62
<b>Sous total</b>	<b>5 126 464,14</b>	<b>5 312 089,04</b>	<b>3,62%</b>	<b>185 624,90</b>
<b>Frais de personnel</b>				
Personnel du PPGD	41 417 174,50	44 706 705,54	7,94%	3 289 531,05
Quote-part personnel ateliers	2 500 632,14	2 676 203,46	7,02%	175 571,31
Assurances et divers	173 832,29	312 838,19	79,97%	139 005,90
<b>Sous total</b>	<b>44 091 638,93</b>	<b>47 695 747,19</b>	<b>8,17%</b>	<b>3 604 108,26</b>
<b>Frais d'exploitation et de gestion des immeubles</b>				
Travaux d'entretien et de maintenance	891 080,17	1 165 754,17	30,82%	274 674,00
Frais de Gardiennage	1 333 373,48	1 900 699,43	42,55%	567 325,95
Frais de location	351 663,37	282 781,47	-19,59%	-68 881,90
Consommation d'eau et d'électricité gaz	191 329,35	420 139,45	119,59%	228 810,10
Assurances et taxes	651 906,64	679 633,64	4,25%	27 727,01
Analyses et divers	71 464,04	65 966,76	-7,69%	-5 497,28
<b>Sous total</b>	<b>3 490 817,05</b>	<b>4 514 974,92</b>	<b>29,34%</b>	<b>1 024 157,88</b>
<b>Autres frais</b>				
Fournitures diverses	747 100,96	911 872,72	22,05%	164 771,76
Communication	439 161,34	1 375 717,83	213,26%	936 556,49
Participations cotisations diverses subventions	209 418,16	237 383,53	13,35%	27 965,37
Frais administration générale (hors frais d'ateliers)	4 372 574,18	5 608 629,15	28,27%	1 236 054,97
Frais divers (honoraires, analyses, etc.)	431 315,53	683 241,90	58,41%	251 926,37
Charges exceptionnelles	13 597 048,15	2 185 235,71	-83,93%	-11 411 812,44
Intérêts de la dette	43 001,30	816 607,42	1799,03%	773 606,12
<b>Sous total</b>	<b>19 839 619,62</b>	<b>11 818 688,26</b>	<b>-40,43%</b>	<b>-8 020 931,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 759 043,10</b>	<b>102 902 088,33</b>	<b>-2,70%</b>	<b>-2 856 954,77</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2022	2023	Evolution	Ecart
Amortissements	9 948 129,79	9 561 275,76	-3,89%	-386 854,03
Autres	137 479,32	190 520,00	38,58%	53 040,68
<b>Total</b>	<b>10 085 609,11</b>	<b>9 751 795,76</b>	<b>-3,31%</b>	<b>-333 813,35</b>

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

La diminution des dépenses réelles de fonctionnement constatée en 2022 se poursuit en 2023 avec une baisse des dépenses -2,7% soit -2,86 M€.

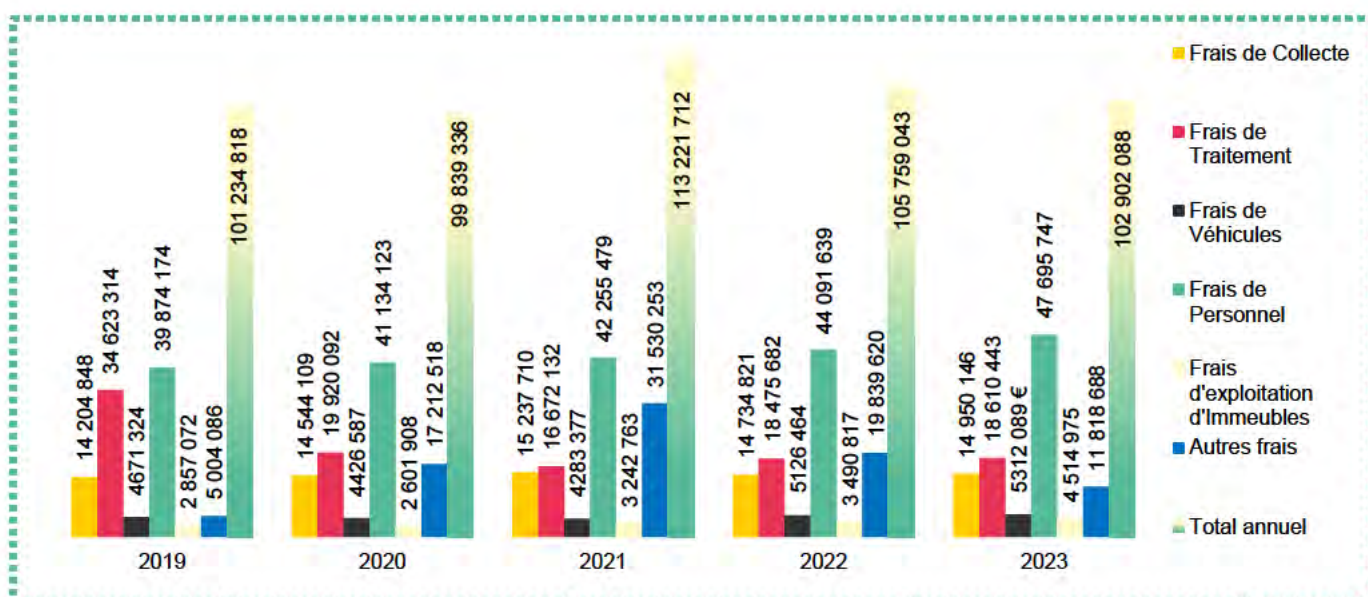
Cette baisse se constate essentiellement sur les charges exceptionnelles pour -11,4 M€. Les provisions au titre des investissements programmés dans le cadre de la nouvelle DSP de traitement des déchets arrivant à leur terme. Cependant, sans cette baisse exceptionnelle, les dépenses du service augmentent de 8,5 M€ soit 9,3%.

Ces augmentations se constatent plus particulièrement sur :

- Les frais de personnels pour 3,29 M€ avec notamment le recrutement de 20 équivalents temps plein supplémentaires dont 7 pour le déploiement de la collecte des biodéchets et 3 personnes en charge de l'accompagnement des actions de prévention auprès des habitants. A cela s'ajoute des personnels supplémentaires pour renforcer les équipes dans le cadre du plan déchets.

A cela s'ajoutent les coûts pour les personnels non permanents afin d'atteindre un niveau de service proche de 100%.

- Les frais d'administration générale reversés au budget principal pour 1,24 M€ établissent via un pourcentage de prélèvement d'une partie des dépenses de fonctionnement, ce qui implique une augmentation mécanique.
- La mise en place des extensions de consignes de tri a engendré une hausse de 0,94 M€ pour le stickage des bacs verts en jaune et des enquêtes dans les locaux poubelles des habitats verticaux.
- 0,77 M€ d'intérêts dans le cadre de la cession de créance permettant de financer les travaux du centre de tri et des UVE.
- 0,57 M€ de frais de gardiennage du fait d'un plus grand nombre de centres de recyclages gardiennés dont certains 24h/24h.
- 0,33 M€ pour les assurances dont les contrats ont été revus.
- 0,23 M€ concernent la hausse des tarifs de gaz et d'électricité
- 0,21 M€ de frais de collecte dont 0,2 M€ pour le SIVOM Rive droite et 0,13 M€ pour la collecte de l'hypercentre de Bordeaux.





Chiffres clés

**Recettes d'investissement**

**49 047 202,02 € (+64,10%/2022)**

**Recettes de fonctionnement**

**147 049 370,20 € (+9,61%/2022)**



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Évolution des recettes réelles d'investissement

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, cette année en hausse de 40,6% par rapport à 2022.

On notera une affectation d'excédent de Fonctionnement capitalisé destiné à financer les futurs projets d'investissement pour 14 M€ qui fait augmenter en partie les recettes d'investissement.

Le montant de la FCTVA, mécanisme de soutien à l'investissement, est en hausse de 0,52 M€ car il est calculé sur les investissements N-2. 2021, ayant été une année avec des investissements plus élevés, ce montant est en hausse.

Comme noté en dépenses d'investissement, nous retrouvons les 6,9 M€ de régularisation d'écriture comptable dans le cadre des travaux du centre de tri de Bègles. Ce même mécanisme se retrouve également pour la même raison dans les dépenses et les recettes d'ordre en investissement.

Recettes réelles (en €)	2022	2023	Evolution	Ecart
<b>Financement</b>				
FCTVA	843 734,00	1 361 285,14	61,34%	517 551,14
Dépôts et cautionnement reçus	2 200,00	1 540,00	-30,00%	-660,00
Bonus écologique véhicules		14 000,00		14 000,00
Produits exceptionnels		6 894 792,00		6 894 792,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	10 000 000,00	14 000 000,00	40,00%	4 000 000,00
<b>Sous total</b>	<b>10 845 934,00</b>	<b>22 271 617,14</b>	<b>105,35%</b>	<b>11 425 683,14</b>
Report du résultat du budget investissement N-1	19 042 550,92	26 775 584,88	40,61%	7 733 033,96
<b>Sous total</b>	<b>19 042 550,92</b>	<b>26 775 584,88</b>	<b>40,61%</b>	<b>7 733 033,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 888 484,92</b>	<b>49 047 202,02</b>	<b>64,10%</b>	<b>19 158 717,10</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2022	2023	Evolution	Ecart
Amortissements	9 948 129,79	9 561 275,76	-3,89%	-386 854,03
Autres	137 479,32	15 049 595,06	10846,81%	14 912 115,74
<b>TOTAL</b>	<b>139 500,32</b>	<b>15 051 618,06</b>	<b>10689,67%</b>	<b>14 912 117,74</b>

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

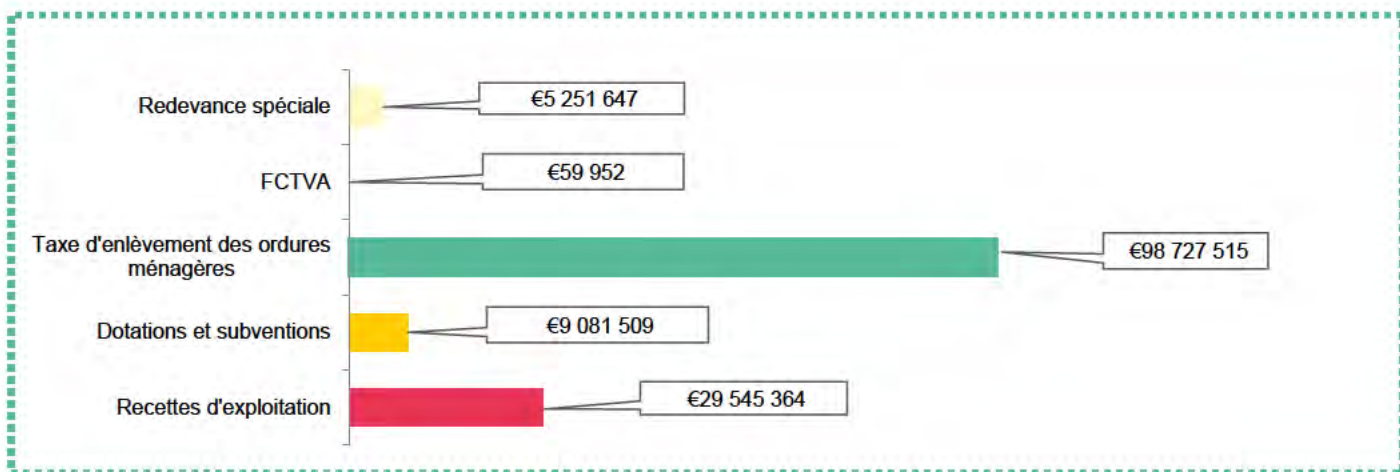
Recettes réelles (en €)	2022	2023	Evolution	Ecart
<b>Recettes d'exploitation</b>				
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	5 723,45	313,38	-94,52%	-5 410,07
Vente des produits recyclables	961 806,56	2 305 120,40	139,67%	1 343 313,84
Recettes versées par délégataire	11 475 458,66	13 449 879,60	17,21%	1 974 420,94
Remboursements et pénalités divers	20 055,80	48 934,75	143,99%	28 878,95
Reprise de matériel	130 920,00	189 690,00	44,89%	58 770,00
Produits exceptionnels	202 005,39	13 551 426,19	6608,45%	13 349 420,80
<b>Sous total</b>	<b>12 795 969,86</b>	<b>29 545 364,32</b>	<b>130,90%</b>	<b>16 749 394,46</b>
<b>Dotations et subventions</b>				
Soutien Citeo	6 357 885,95	7 924 759,17	24,64%	1 566 873,22
Soutien Citeo papier	438 900,68	561 341,70	27,90%	122 441,02
Soutien OCAD3E	170 470,49	170 694,92	0,13%	224,43
Soutien ECODDS	7 514,10	11 454,42	52,44%	3 940,32
Soutien EcoMaison	202 358,08	359 259,20	77,54%	156 901,12
Subvention ADEME	0,00	54 000,00		54 000,00
<b>Sous total</b>	<b>7 177 129,30</b>	<b>9 081 509,41</b>	<b>26,53%</b>	<b>1 904 380,11</b>
<b>Financement du service</b>				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	96 657 002,00	98 727 515,00	2,14%	2 070 513,00
Redevance spéciale	4 832 032,66	5 251 647,36	8,68%	419 614,70
FCTVA	31 606,00	59 952,23	89,69%	28 346,23
Versement du budget principal	0,00	0,00		0,00
<b>Sous total 1</b>	<b>101 520 640,66</b>	<b>104 039 114,59</b>	<b>2,48%</b>	<b>2 518 473,93</b>
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	12 664 230,95	4 383 381,88	-65,39%	-8 280 849,07
<b>Sous total 2</b>	<b>114 184 871,61</b>	<b>108 422 496,47</b>	<b>-5,05%</b>	<b>-5 762 375,14</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>134 157 970,77</b>	<b>147 049 370,20</b>	<b>9,61%</b>	<b>12 891 399,43</b>

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2022	2023	Evolution	Ecart
	70 063,32	438 705,00	526,16%	368 641,68

(\*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(Hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



## Évolution des recettes réelles de fonctionnement

L'année 2023 est marquée par une hausse des recettes de 9,61% soit 12,9 M€.

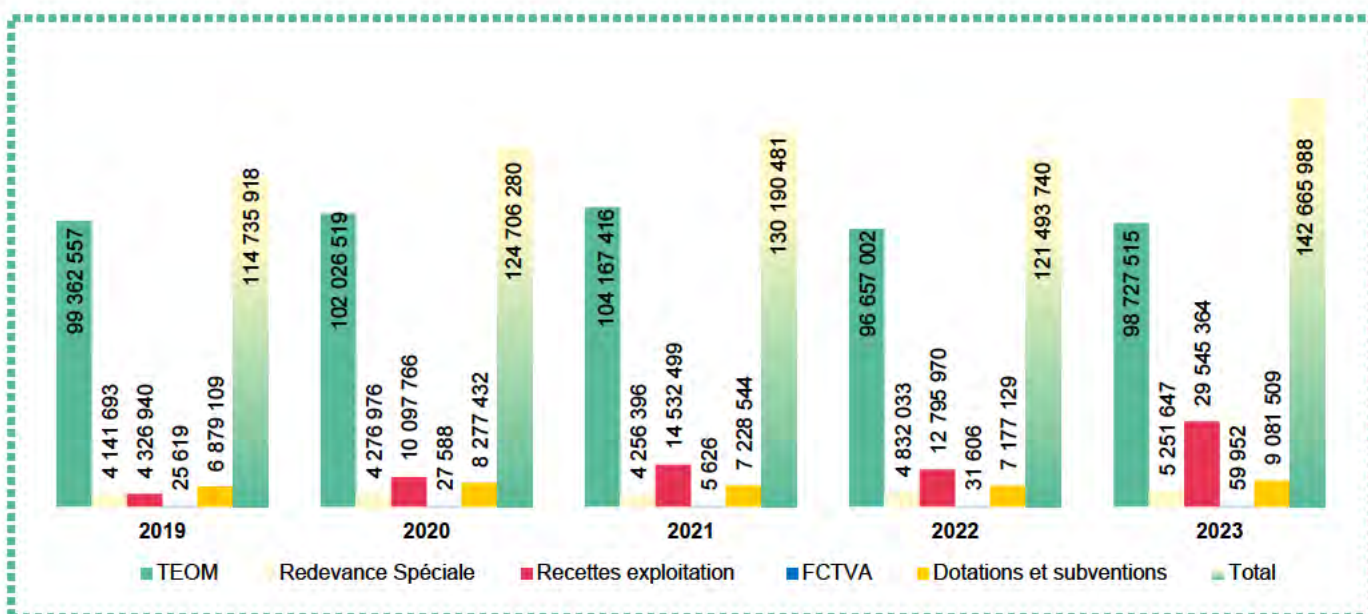
Cependant, ce résultat est à nuancer car il est impacté par une hausse des produits exceptionnels (+13,3 M€) et à contrario une baisse importante de la reprise de résultat de l'exercice précédent (-8,3 M€).

Sans ces fluctuations, les recettes augmentent de 6,4% soit + 7,8 M€.

Les produits exceptionnels sont principalement impactés par la reprise de provision dans le cadre du financement des travaux du centre de tri de Bègles pour 12,2 M€.

Les autres augmentations s'expliquent principalement par :

- Une augmentation de la TEOM de 2 M€ en lien avec les augmentations des bases locatives et fiscales et de l'inflation.
- Une augmentation des soutiens Citeo à la suite de l'augmentation des tonnages et le financement d'un appel à projet en lien avec la mise en place des extensions de consignes de tri pour 1,57 M€
- Un report des titrages de 2022 sur 2023 pour 1,6 M€ notamment pour la vente de matériaux et les remboursements divers.
- Une augmentation de 7,7% des tarifs de la redevance spéciale qui engendre une hausse de 0,4 M€.



## CONCLUSION

Pour la huitième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à des dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes générées.

Les dépenses d'Investissement ont été financées sans recours à l'emprunt, notamment par l'utilisation du fonds de roulement.



# ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

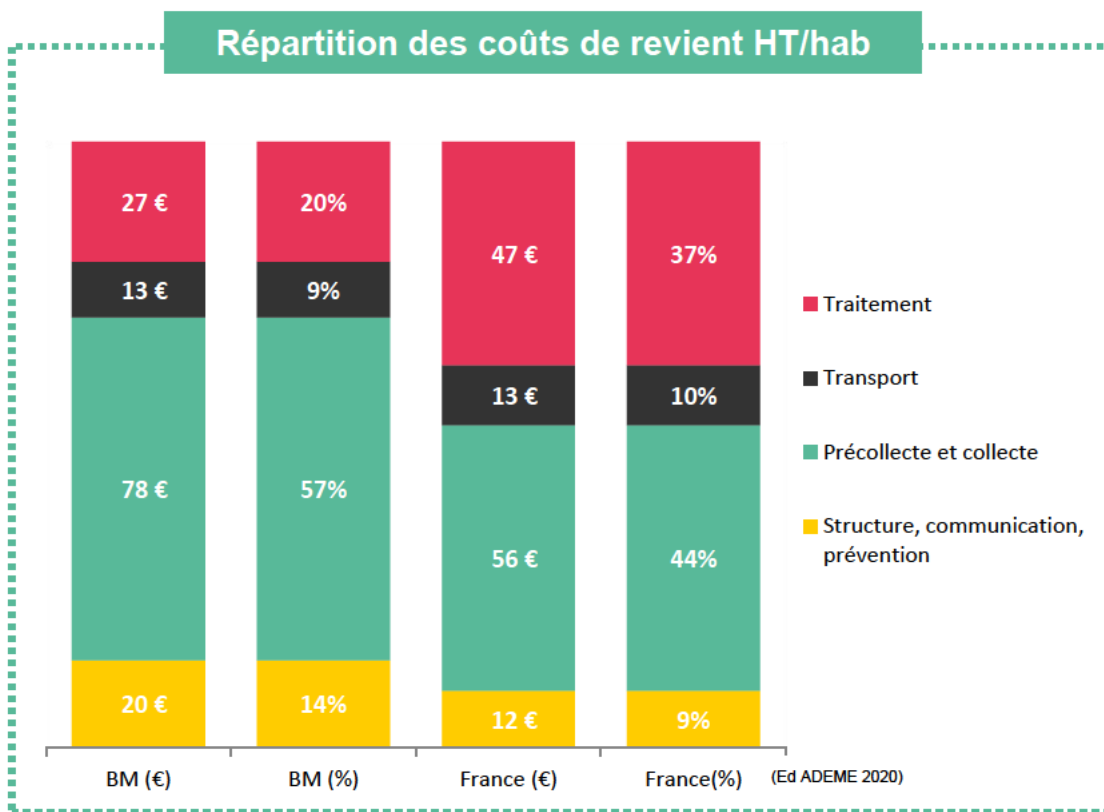
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

# RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT






La répartition des coûts du service de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source: ADEME - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2020).






Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la gestion du contrat de délégation de l'incinération et du tri.






A contrario, les charges des autres postes (transport, pré-collecte/collecte, structure, communication et prévention) impactent plus fortement les coûts du service qu'au niveau national, effet lié au niveau de service à l'utilisateur sur le territoire.



# LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (EN €HT, €HT/TONNE, €HT/HABITANT)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaill)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	7 127 907,02 €	548 774,72 €	3 024 460,99 €	3 386 106,48 €	856 017,00 €	79 554,30 €	8 929,21 €	15 031 749,72 €
Prévention	646 528,45 €	25 591,77 €	47 120,98 €	465 479,54 €	425,08 €	- €	27 024,61 €	1 212 170,43 €
Collecte et pré-collecte	34 844 795,10 €	2 238 218,34 €	16 872 786,07 €	8 459 343,18 €	1 202 043,25 €	- €	10 357,83 €	63 627 543,77 €
Transfert/Transport	2 945 660,59 €	- €	560 859,21 €	5 436 383,90 €	1 364 608,81 €	- €	- €	10 307 512,50 €
Traitement des déchets	9 488 575,16 €	- €	973 178,71 €	8 565 906,32 €	2 700 363,52 €	489 531,79 €	17 562,81 €	22 235 118,31 €
Charges Techniques	47 925 559,30 €	2 263 810,11 €	18 453 944,97 €	22 927 112,94 €	5 267 440,66 €	489 531,79 €	54 945,25 €	97 382 345,02 €
Coût complet HT	55 053 466,32 €	2 812 584,83 €	21 478 405,95 €	26 313 219,42 €	6 123 457,67 €	569 086,09 €	63 874,46 €	112 414 094,73 €
Coût aidé HT	39 379 885,56 €	1 298 697,89 €	11 107 387,91 €	18 871 762,57 €	5 736 482,84 €	569 086,09 €	63 874,46 €	77 027 177,31 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaill)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	40,29 €	26,29 €	78,68 €	24,78 €	25,65 €	-	340,68 €	37,00 €
Prévention	3,65 €	1,23 €	1,23 €	3,41 €	0,01 €	-	1 031,08 €	2,98 €
Collecte et pré-collecte	196,90 €	107,21 €	438,93 €	61,91 €	36,02 €	-	395,19 €	156,60 €
Transfert/Transport	16,65 €	- €	14,59 €	39,79 €	40,89 €	-	- €	25,37 €
Traitement des déchets	53,62 €	- €	25,32 €	62,69 €	80,92 €	-	670,08 €	54,72 €
Charges Techniques	270,82 €	108,43 €	480,06 €	167,81 €	157,84 €	-	2 096,35 €	239,67 €
Coût complet HT	311,09 €	134,72 €	558,74 €	192,59 €	183,49 €	-	2 437,03 €	276,67 €
Coût aidé HT	222,53 €	62,21 €	288,95 €	138,12 €	171,89 €	-	2 437,03 €	189,58 €

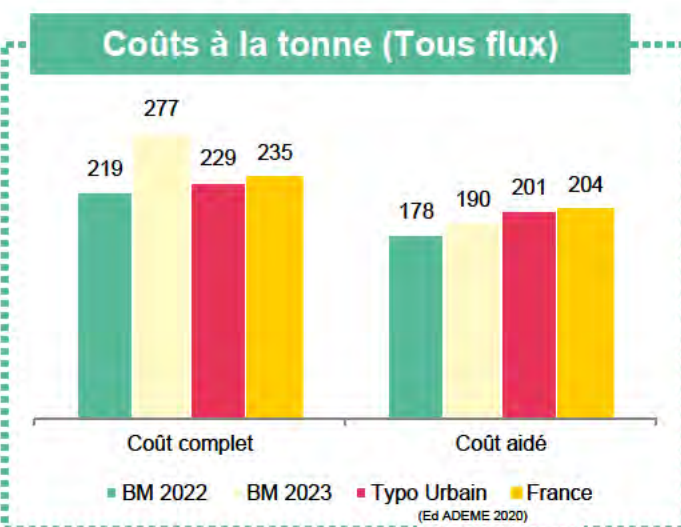
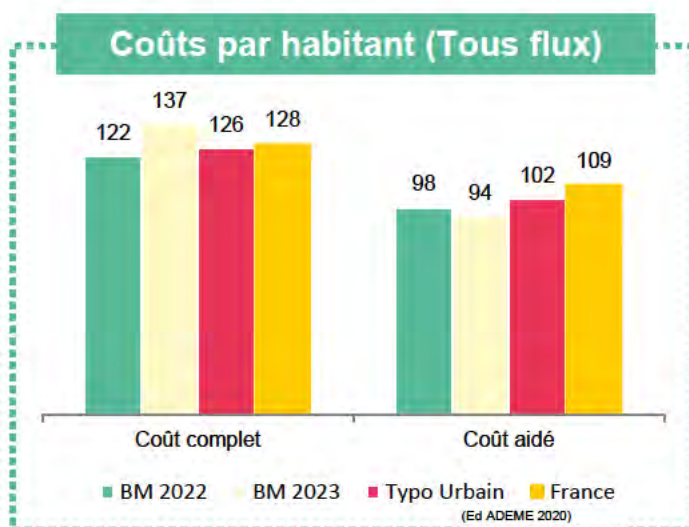
Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaill)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	4,70 €	0,67 €	3,69 €	4,13 €	1,04 €	0,10 €	0,01 €	18,34 €
Prévention	0,79 €	0,03 €	0,06 €	0,57 €	0,00 €	- €	0,03 €	1,48 €
Collecte et pré-collecte	42,51 €	2,73 €	20,59 €	10,32 €	1,47 €	- €	0,01 €	77,63 €
Transfert/Transport	3,59 €	- €	0,68 €	6,63 €	1,66 €	- €	- €	12,58 €
Traitement des déchets	11,58 €	- €	1,19 €	10,45 €	3,29 €	0,60 €	0,02 €	27,13 €
Charges Techniques	58,47 €	2,76 €	22,52 €	27,97 €	6,43 €	0,60 €	0,07 €	118,82 €
Coût complet HT	67,17 €	3,43 €	26,21 €	32,10 €	7,47 €	0,69 €	0,08 €	137,16 €
Coût aidé HT	48,05 €	1,58 €	13,55 €	23,03 €	7,00 €	0,69 €	0,08 €	93,98 €



# COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses hors recettes de TEOM et de redevance spéciale.

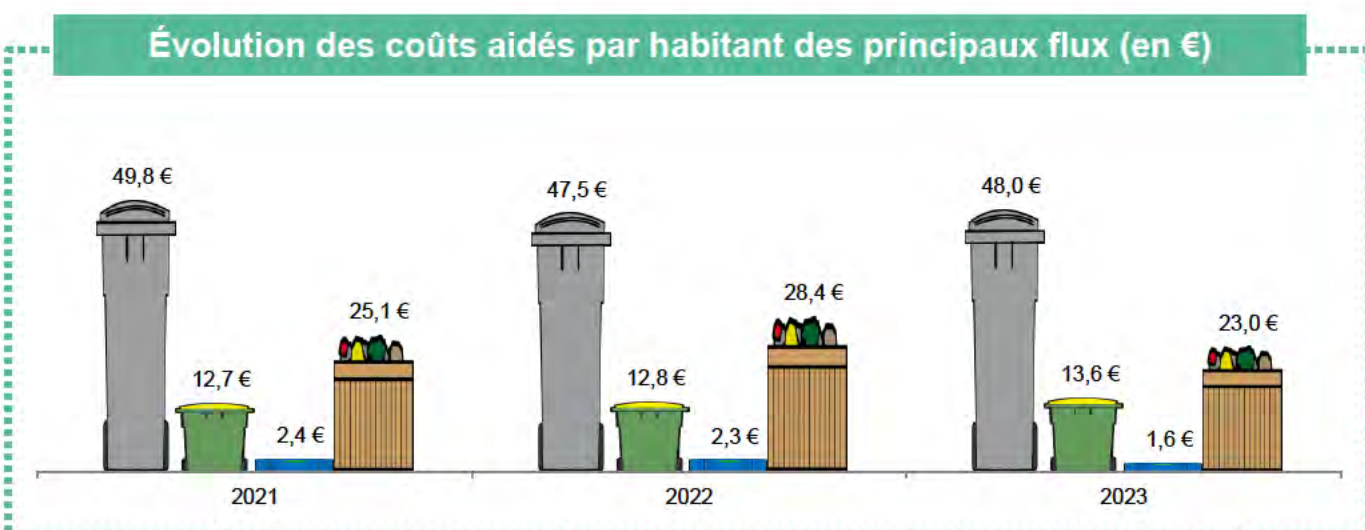


Les coûts aidés du service 2023 situent Bordeaux Métropole en dessous de la moyenne nationale malgré une hausse des coûts liée à une baisse significative des tonnages collectés et une hausse de certains postes de dépenses.

La hausse des coûts de traitement, le contexte économique et la mise en place du plan stratégique déchets ont fait augmenter sensiblement le coût à la tonne.

# COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

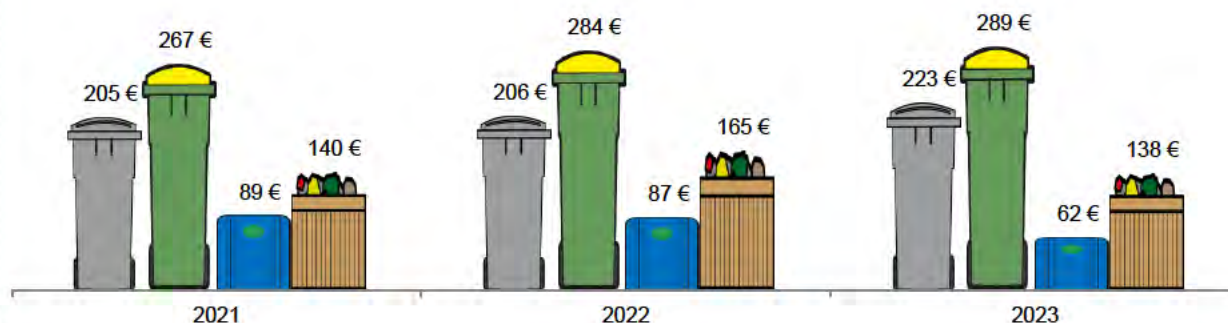
Les coûts par habitant



Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une augmentation sur le flux de la collecte sélective, due à la mise en place des extensions de consignes de tri.

Malgré la baisse des tonnages, le coût par habitant des OMR reste relativement stable du fait de l'augmentation de la population.

### Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Le coût aidé HT global à la tonne a baissé en 2023, principalement du fait de la baisse des tonnages.

## CONCLUSION

L'année 2023 est marquée par la mise en œuvre du plan stratégique déchets, l'augmentation des coûts et la baisse des tonnages des déchets.

Malgré tout, les coûts aidés de Bordeaux Métropole restent en dessous des moyennes nationales.

# ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES



# LA SOCIÉTÉ VALBOM

Déléataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Valbom



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

## RÉSUMÉ

Le document présenté constitue l'analyse du délégant sur la partie financière relative à l'exercice 2023. Concernant les travaux de premier établissement, trois mises en service ont eu lieu : les travaux d'extension du centre de tri, l'usine de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur industriel alimentant la station d'épuration clos de Hilde. Sur le déroulé de l'activité, bien que les volumes soient inférieurs au plan d'affaires initial procurant moins de chiffre d'affaires, la valorisation

énergétique a été très profitable du fait de l'envolée des tarifs de revente d'électricité. Ainsi l'exercice se solde par un résultat net positif (1,3 M€).

L'avis du délégant s'appuie sur les comptes annuels, le prévisionnel initial et les documents comptables. Sur ces dernières années, excepté 2023, l'activité a été en fort retrait par rapport aux prévisions contractuelles initiales ; les résultats cumulés sont structurellement négatifs.

## SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2023	<ul style="list-style-type: none"><li>• 29 février réception du CRA* délégataire et de la maquette financière pour analyse</li><li>• 11 mars demande de complétude des documents financiers</li><li>• 26 mars retour de BM sur CRA V1</li><li>• 11 avril explication du recollement des fichiers immobilisation comptable, suivi travaux et inventaire</li><li>• 12 &amp; 30 avril relances sur les questions restantes posées à Valbom</li><li>• 3 mai demande de précision sur le fichier prix matière pour reconstituer le chiffre d'affaires</li><li>• 7 mai envoi du rapport pour observations éventuelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 mars présentation du CRA par le délégataire et premières observations de BM</li><li>• 19 mars compléments documents financiers</li><li>• 11 avril réception du CRA V2 et compléments</li><li>• 26 avril 2<sup>e</sup> version de certains fichiers</li><li>• 16 mai approbation du rapport par Valbom</li></ul>

\* Compte rendu annuel (CRA)

\*\* Gros entretien grande visite et renouvellement (GEGV&R)

### Une priorité sur la réduction des quantités en amont, la valorisation matière et organique en aval

Le marché des déchets est dominé par un quatuor (Véolia, Suez, Paprec et Derichebourg) concentrant plus de 60% de l'activité sectorielle. Au niveau national, les opérateurs du traitement bénéficient de la hausse des volumes de déchets à traiter et l'essor des activités de valorisation énergétique (dans un contexte de flambée des prix de l'énergie) qui dopent les recettes (Xerfi 2022).

La tendance observée au niveau national n'est toutefois pas corroborée par les résultats relevés par Bordeaux Métropole.

Les volumes de déchets ménagers (kg par habitant et par an) ont baissé de 10,6% tous flux confondus entre 2010 et 2022 (pour Bordeaux Métropole) pour un objectif fixé à -15% en 2030 (par la loi de transition énergétique d'août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire de février 2020 dite loi AGEC). Actuellement, les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont majoritairement valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération (54%). Les parts de valorisation matière (29%) et de valorisation organique (11%) sont également conséquentes.

**Selon les orientations du Plan Déchets 2021/2026 qui porte sa priorité sur la réduction en amont des quantités, « les actions de prévention et de modernisation du service mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Déchets vont permettre de réduire les quantités envoyées en centres de traitement (entraînant une maîtrise des coûts associés) et d'orienter une part plus importante en valorisation matière et organique. »**

## ❖ Fiche d'identité

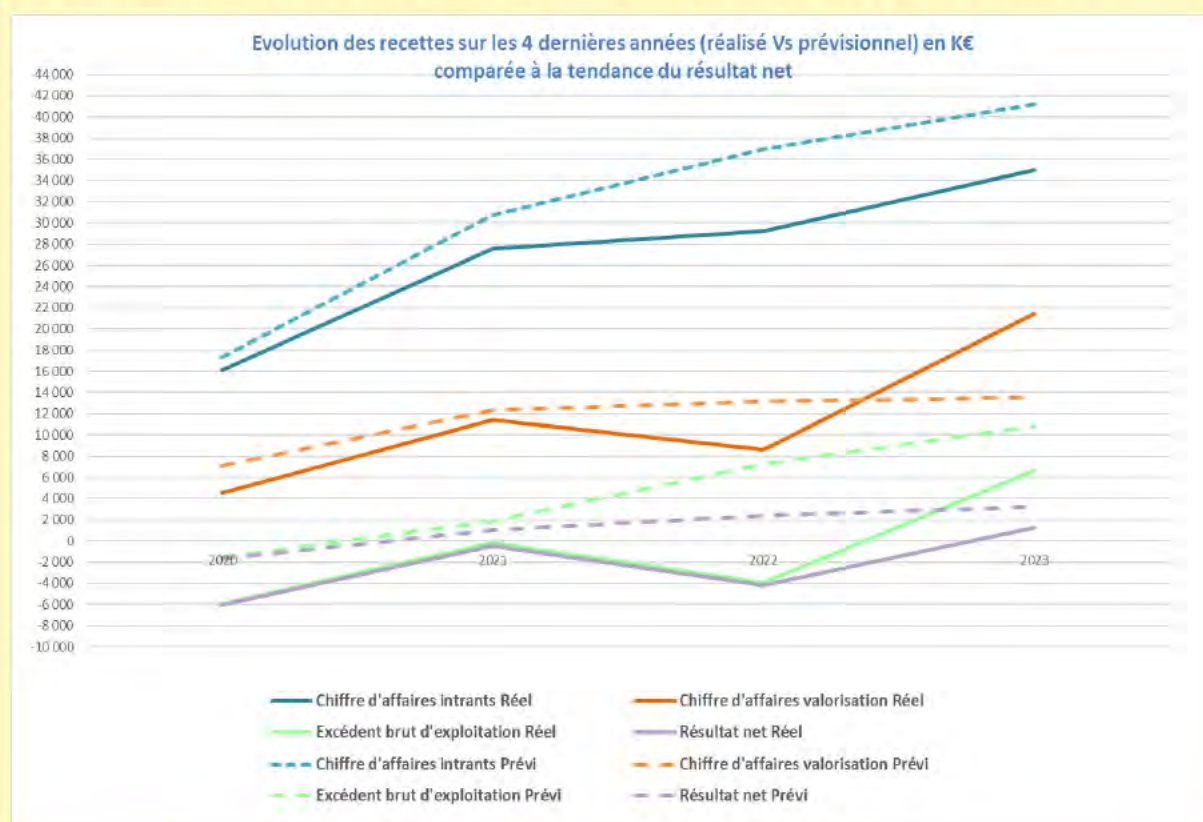
Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

<u>FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE</u>			
<b>Titulaire</b>	Société dédiée Valbom – groupe Véolia		
<b>Statut</b>	SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%		
<b>Président</b>	Mme Sophie Delage		
<b>Directeur Général</b>	M. Christophe Aran		
<b>Objet</b>	Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des Unités de valorisation énergétique		
<b>Périmètre Géographique et fonctionnel</b>	Unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon (UVE) , le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique non dangereux (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM rive droite (sur 10) et en provenance d'apporteurs Tiers.		
<b>Durée</b>	Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon		
<b>Données financières réalisées : en K€</b>	<i>2020 à 2023</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2023</i>
produits d'exploitation	153 995	38 499	56 443
charges d'exploitation	157 438	39 360	49 816
Excédent brut d'exploitation	-3 443	-861	6 627
Résultat Courant avant impôt	-11 649	-2 912	-1 018
Résultat Net	-9 334	-2 333	1 287
<b>Données de gestion réalisées : en T ou MWh</b>	<i>2020 à 2023</i>	<i>Moyenne/an</i>	<i>2023</i>
Apports sur centre de tri	193 949	48 487	51 910
Apports sur UVE	1 337 942	334 485	364 554
valorisation du tri (expédiés)	189 670	47 417	50 885
<b>Points de vigilance</b>	<p>Une activité en fort retrait par rapport aux prévisions du fait d'aléas techniques et de moindres volumes que prévus. Des retards sur la mise en service des biens empêchant le bon déroulé de l'équilibre économique du contrat qui se résorbera dans le temps.</p> <p>Des résultats structurellement négatifs en voie d'amélioration et un bilan soutenu par les subventions (préfinancement collectivité)</p>		



## ❖ L'évolution de l'exécution du contrat ... en synthèse

L'exécution du contrat de traitement des déchets de Bordeaux Métropole, entré en vigueur depuis août 2019, se déroule en 2023 dans un contexte technique hérité des années précédentes différent du prévisionnel.



L'année 2023 est le quatrième exercice du contrat de délégation d'une durée de 7 ans. Cet exercice marque une rupture avec les exercices précédents. L'excédent brut d'exploitation (EBE) est pour la première fois positif même s'il demeure inférieur à la prévision.

Alors qu'il croît régulièrement, à l'exception de 2022, le chiffre d'affaires toutes activités décolle (+49% Vs 2022). Cela s'explique d'une part, par le prix de vente de l'électricité (effet multiplicateur de 12) qui compense largement la perte de volume (-2,2% de MWh vendus Vs 2022) et d'autre part, par le versement de la rémunération fixe (versée par BM) à hauteur de 4,5 M€ (soit 46% du chiffre d'affaires tri) consécutive à la mise en service du centre de tri (financement de l'installation).

Sur l'activité de tri, le chiffre d'affaires hors rémunération fixe (4,5 M€ BM) diminue (-28% Vs 2022) car bien que les volumes et les prix d'apports de matières (intrants) augmentent, les prix de reprise des matières triées diminuent de l'ordre de 40% en moyenne Vs 2022. Le chiffre d'affaires de la valorisation s'effondre malgré un accroissement des volumes (+7,3% Vs 2022).

Sur l'activité de l'incinération, les volumes de vente diminuent en moyenne tous apporteurs confondus de 2% Vs 2022, le chiffre d'affaires demeure en hausse grâce à un effet prix.

Les charges d'exploitation augmentent de 19% Vs 2022, cela s'explique par une hausse de la masse salariale (+11% représentant 20% des charges) nécessitée par la technicité du centre de tri, par des coûts de panne et casse (+3% représentant 15% des charges), par le niveau des redevances (utilisation des installations pour les tiers) sur lequel Valbom s'est engagé à verser à BM (+5% représentant 25% des charges) et enfin par le versement de l'intéressement (2M€) sur la revente électrique (16 M€ de CA en 2023).

L'EBE en 2023, positif, ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements (6,8 M€) qui portent sur les installations mises en service pour lesquelles la rémunération financière n'est pas intégrale. Un décalage temporel est apparu entre produits (redevance financière versée à la plus tardive des mises en service des UVEs) et charges (amortissement dès la mise en service, actuellement centre de tri et Uve de Cenon) créant un déséquilibre.

Valbom dégage un bénéfice (+1,3 M€) grâce à la reprise de l'amortissement de la subvention d'investissement (1,6 M€). Pour autant ce bénéfice est moindre que la prévision qui se situait à hauteur de 3,2 M€.





# LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

Compostage collectif de végétaux



Crédit Photo La Grande Jaugue



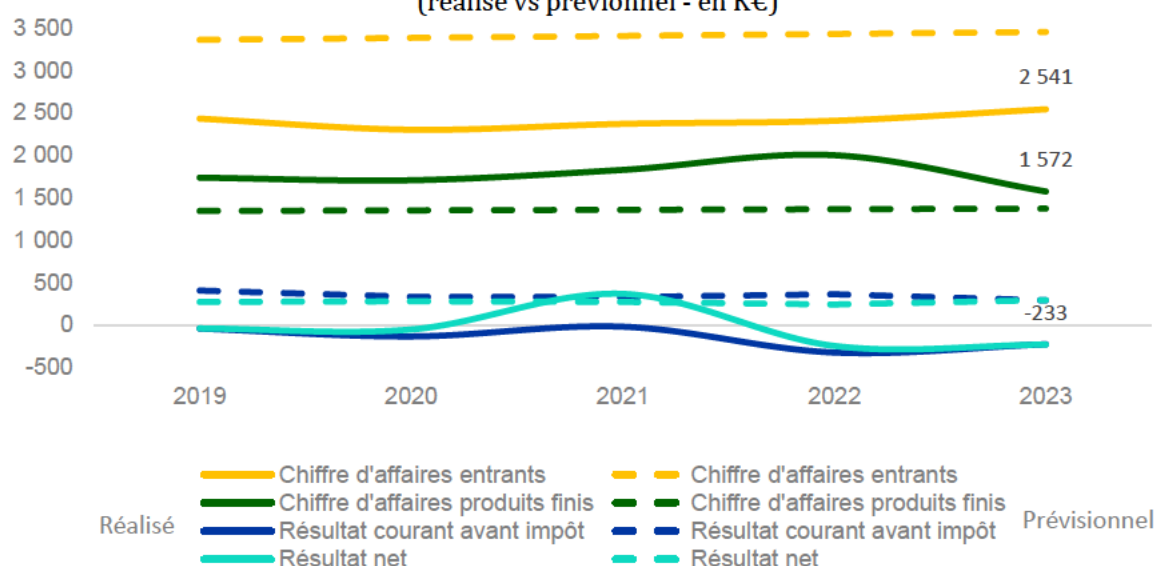
## SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêté des comptes 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>Février 2024 : envoi de la liste de documents à communiquer au plus tard le 01/03/2023</li> <li>1<sup>er</sup> mars 2024 : réception du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) de la majorité des documents demandés</li> <li>Avril 2024 : réception d'éléments supplémentaires sur demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mars/avril 2024 : échanges sur les comptes et le CRETEF</li> <li>Avril : envoi du rapport annuel du délégué au délégataire</li> </ul>

### ❖ Fiche d'identité

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE			
<b>Titulaire</b>	La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.		
<b>Statut</b>	SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,5% par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue), à 0,2% par Cassous, 0,1% par Sogefi Travaux et 0,2% par deux personnes physiques.		
<b>Société Exploitante</b>	FGJ est elle-même détenue par le groupe Cassous à 51%, M. Henri Cassous à 34% et la société Pauloutille à 15%.		
<b>Président</b>	Société La Grande Jaugue.		
<b>Directeur Général</b>	Laurent Lepingle.		
<b>Objet</b>	Jean-Paul Langla.		
<b>Objet</b>	Le traitement des déchets verts de la Métropole (à l'exception de 7 communes gérées par le Sivom) et la vente du compost produit en qualité biologique.		
<b>Périmètre Géographique</b>	Apports provenant des centres de recyclage et des communes de BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de Saint-Médard-en-Jalles.		
<b>Durée</b>	20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.		
<b>Données financières :</b>	<b>2013* à 2023</b>	<b>Moyenne/an</b>	<b>2023</b>
Chiffre d'Affaires (CA) en €	41 772 216	3 797 474	4 113 518
Résultat Courant avant impôt (RCAI) en €	-908 013	-82 547	-228 994
Résultat Net en €	653 718	59 429	-232 661
Taux de marge nette (RN/CA) en %	1,6%	0,14%	-5,7%
<b>Données de gestion : en T</b>	<b>2013* à 2023</b>	<b>Moyenne/an</b>	<b>2023</b>
Apports déchets verts BM	486 219	44 202	40 204
Total compost vendu	190 182	17 289	14 727
* 2013 est l'année de mise en service de la 2 <sup>de</sup> plateforme.			
<b>Points de vigilance</b>	<p>A. Difficulté chronique à générer des résultats courants avant impôts positifs (<i>résultats nets lorsqu'ils sont positifs générés essentiellement à travers la vente de matériels donc des produits exceptionnels</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffre d'affaires issu de la vente de produits finis lourdement impacté par les difficultés qui touchent le marché du vin, jusqu'à présent des clients majeurs de la vente de compost</li> <li>- Capitaux propres en baisse, au plus bas depuis 2014</li> <li>- Faible niveau de trésorerie au 31/12/2023</li> </ul>		

### Evolution des chiffres clés sur les 5 dernières années (réalisé vs prévisionnel - en K€)



#### Exercice 2023

Dans la continuité des exercices précédents, la société ne parvient pas à dégager un résultat courant avant impôt positif. En l'absence de résultat exceptionnel en 2023, le résultat net est négatif (-0.2M€) pour la deuxième année consécutive.

Alors qu'il croît régulièrement depuis le début du contrat, sauf années exceptionnelles comme 2020, le chiffre d'affaires 2023 (4.1M€) est en diminution par rapport à 2022 (-6.6%). Cela s'explique par la baisse notable des ventes de produits finis, notamment des ventes de compost, alors que le chiffre d'affaires issu du traitement des déchets verts de BM est légèrement en hausse (+5%) grâce à l'effet prix, le tonnage d'entrants étant stable par rapport à 2022 (40kT).

Les charges d'exploitation (3.1M€) diminuent quant à elles significativement par rapport à 2022 (-14%). Cela s'explique en grande partie grâce à la baisse des charges variables, un retour à la normale du montant d'impôts et taxes payés après un rattrapage conséquent en 2022 et du coût de consommables qui avait connu de fortes hausses en 2022 (électricité, carburants).

L'Excédent Brut d'Exploitation s'améliore donc en 2023 (>1M€), mais est toujours légèrement insuffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions.

Le prévisionnel (avenant 4 du contrat) prévoyait pour 2023 un résultat net de 0.3M€ grâce à un chiffre d'affaires prévisionnel de 4.8M€, correspondant à un volume d'entrants de 62kT<sup>1</sup>, et des charges d'exploitation prévisionnelles légèrement supérieures au réalisé mais dans une moindre mesure que l'écart de chiffre d'affaires constaté.

**En cumulé** depuis 2008, date de début du contrat, le chiffre d'affaires réalisé est de 50M€ vs 53M€ dans le prévisionnel. L'EBE s'élève à 11.3M€, légèrement en deçà des dotations aux amortissements (11.6M€), contre 15M€ d'EBE pour 12.4M€ de dotations et amortissements dans le prévisionnel.

Le résultat net cumulé sur les 16 années de contrat est de 0.3M€, inférieur de 1.8M€ au prévisionnel.

La recherche d'un meilleur EBE reste l'enjeu majeur de cette délégation.

**La situation de trésorerie** s'est dégradée sur l'exercice (-0.35M€). Cela s'explique en partie par une diminution des dettes fournisseurs (-0.3M€) et l'augmentation du stock liée à la baisse des ventes de compost, qui ont eu un impact déterminant sur la variation du BFR (+0.5M€). Un nouveau recours à l'endettement semble inévitable pour 2024. La situation méritera donc une attention particulière, les ratios d'endettement de la société sont acceptables mais ne sauraient supporter une dégradation trop importante.

Concernant **l'exploitation des plateformes**, les travaux d'extension de la plateforme du Temple entrepris depuis 2021 sont finalisés (0.8M€). Les travaux visant le traitement des effluents sur les deux plateformes prévenant le risque de pollution du milieu naturel sont quant en voie d'être achevés en 2024 sur les deux plateformes.

<sup>1</sup> Estimation prévisionnelle non engageante pour BM

# ANNEXES

- **Tableau des effectifs du Pôle Prévention et Gestion des Déchets (P.P.G.D)**
- **Tableau de répartition des tonnages par déchetterie**
- **Lexique**
- **Les adresses utiles**



# TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2023

DIRECTION	Catégorie	Effectif voté	Effectif pourvu 2022	Effectif pourvu 2023	Variation 2023/2022
<b>ADG PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</b>		1	1	1	0
Adjoint e au directeur rice général e	A	1	1	1	0
<b>DIRECTION RESSOURCES</b>		25	18	21	3
Directeur rice	A	1	1	1	0
Chargé e de mission accompagnement au changement	A	1	1	1	0
Responsable de la mission d appui à la mise en œuvre du volet social du plan stratégique déchets	A	1	0	0	0
<b>SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</b>		8	7	5	-2
Responsable de service	A	1	1	0	-1
<b>CENTRE GESTION RH</b>		4	4	3	-1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Gestionnaires ressources humaines	C	3	3	2	-1
<b>CENTRE FORMATION</b>		3	2	2	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Assistant e administratif ve	C	1	0	0	0
Formateur rice / référent e matériels	C	1	1	1	0
<b>SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>		14	9	14	5
Responsable de service	A	1	1	1	0
Adjoint e statistique	C	1	1	1	0
Assistant e s administratif ve s	C	2	3	2	-1
Assistant e de direction	C	1	0	1	1
<b>CENTRE ACHATS</b>		4	1	4	3
Responsable de centre	B	1	0	1	1
Gestionnaires marchés publics	B	2	1	2	1
Assistant e marchés publics et achats	C	1	0	1	1
<b>CENTRE BUDGET ET FINANCES</b>		5	3	5	2
Responsable de centre	B	1	0	1	1
Adjoint e s comptabilité	C	4	3	4	1
<b>DIRECTION STRATEGIE ET MAITRISE D'OUVRAGE</b>		45	28	41	13
Directeur rice	A	1	1	1	0
Chargé e de mission pilotage et suivi des contrats de délégation de service public	A	2	1	2	1
<b>MISSION PLAN STRATEGIQUE DECHET 2026</b>		4	4	3	-1
Responsable de mission	A	1	1	1	0
Chargé e de mission réemploi et recyclage	A	1	1	0	-1
Chargé e de mission collecte et biodéchets	A	1	1	1	0
Chargé e de mission extension des consignes de tri (ECT) et habitat vertical	A	1	1	1	0
<b>SERVICE PILOTAGE</b>		26	14	24	10
Responsable de service	A	1	1	1	0
<b>CENTRE PREFIGURATION BIODÉCHETS</b>		14	6	13	7
Responsable de centre	A	1	0	1	1
Unité déploiement compostage collectif		4	3	3	0
Ambassadeurs drices du compostage collectif	C	4	3	3	0
Unité déploiement habitat individuel		9	3	9	6
Responsable d unité	B	1	0	1	1
Assistant e technique	C	1	0	1	1
Assistant e logistique	C	1	0	1	1
Ambassadeur drices du bio déchets	C	6	3	6	3
<b>CENTRE MAITRISE D'OUVRAGE ET PATRIMOINE</b>		4	3	3	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé e d opérations	B	2	1	1	0
Projeteur trice / Surveillant e de travaux	C	1	1	1	0
<b>CENTRE GESTION DES DONNEES INFORMATISEES DE COLLECTE</b>		4	3	4	1
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé e d'études Méthode Qualité et Outils métiers	A	1	0	1	1
Assistant e chargé e d études	B	1	1	1	0
Dessinateur rice	C	1	1	1	0
<b>CENTRE ANIMATION DE LA POLITIQUE DECHETS</b>		3	1	3	2
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé e de mission innovation et développement des filières	A	1	0	1	1
Chargé e de mission coopération territoriale et contractualisation	A	1	0	1	1
<b>SERVICE PREVENTION</b>		12	8	11	3
Responsable de service	A	1	1	1	0
Assistant e pilotage et communication	C	1	0	1	1
<b>CENTRE ANIMATION DES PARTENARIATS</b>		3	3	2	-1
Chargé e d animation « politique matière organique »	B	1	1	1	0
Chargé e d animation « réemploi et zéro waste »	B	1	1	1	0
Chargé e d animation relations aux professionnels	B	1	1	0	-1
<b>CENTRE ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS</b>		7	4	7	3
Responsable de centre	A	1	0	1	1
Ambassadeur drice prévention	C	6	4	6	2



<b>DIRECTION EXPLOITATION</b>		<b>921</b>	<b>850</b>	<b>854</b>	<b>4</b>
Directeur rice	A	1	0	1	1
Chargé e de coordination	A	1	1	1	0
<b>CENTRE MATERIEL ET SITES</b>		<b>58</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>1</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Responsables d unités	C	5	5	5	0
Adjoint e s aux responsables d'unités	C	6	6	6	0
Agent e s d exécution	C	46	39	40	1
<b>SERVICE VALORISATION</b>		<b>160</b>	<b>150</b>	<b>153</b>	<b>3</b>
Responsable de service également responsable du site Eysines	A	1	1	1	0
<b>CENTRE PILOTAGE ET TRANSPORT (EX CENTRE ENTRETIEN)</b>		<b>54</b>	<b>13</b>	<b>41</b>	<b>28</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres transport (ex Contremaîtres de maintenance)	C	2	1	2	1
Magasinier ère (transfère du poste au centre matériel et site)	C	0	1	0	-1
Agents de maintenance	C	10	10	0	-10
Assistant e indicateurs d activités	C	1	0	1	1
Agent s de conduite (transfère des postes du centre exploitation (Ex centre de recyclage))	C	40	0	37	37
<b>CENTRE EXPLOITATION (EX CENTRE DE RECYCLAGE)</b>		<b>98</b>	<b>130</b>	<b>96</b>	<b>-34</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaître fonctionnel lle	C	1	0	1	1
Contremaître s d'exploitation	C	4	7	4	-3
Agents es de conduite (transfère des poste au centre exploitation)	C	0	37	0	-37
Agents es d exploitation	C	92	85	90	5
<b>CENTRE SUPPORT VALORISATION (EX CENTRE TRAVAUX)</b>		<b>17</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Agent e s d assistance administrative	C	2	2	2	0
Surveillant e s de travaux (transfère des postes au sein de l'unité appui administratif)	C	0	3	0	-3
<b>Unité maintenance et travaux</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Contremaître de maintenance	C	1	0	1	1
Jardiniers ères	C	3	0	2	2
Agents es de conduite	C	2	0	2	2
Agent e polyvalent e	C	1	0	0	0
Responsable d équipe / métallier ère soudeur euse	C	1	0	1	1
Métalliers ères soudeurs euses	C	3	0	3	3
<b>Unité appui administratif</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Surveillant.e.s de travaux	C	3	0	3	3
<b>SERVICES DE COLLECTE EYSINES / LATULE &amp; BEGLES</b>		<b>701</b>	<b>648</b>	<b>647</b>	<b>-1</b>
Responsable de service	A	2	2	2	0
Technicien ne en charge de l'appui opérationnel et de l'optimisation de la collecte	B	2	1	1	0
Agent e d assistance administrative	C	1	1	1	0
<b>ZONES DE COLLECTE</b>		<b>594</b>	<b>551</b>	<b>557</b>	<b>6</b>
Responsables de zones	B	5	5	5	0
Adjoint es aux responsables de zone	C	5	5	5	0
Assistant e s administratif ve s	C	9	9	9	0
Contremaîtres	C	18	16	17	1
Agent e s de conduite	C	136	124	130	6
Agent e s de collecte	C	421	392	391	-1
<b>CENTRE SUPPORT COLLECTE</b>		<b>24</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>0</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
<b>Unité proximité</b>		<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
Responsable d unité	B	1	1	1	0
Agent e d assistance administrative	C	1	1	1	0
Responsables de section suivi qualité et interventions déchets	C	2	2	2	0
Agents suivi qualité et interventions déchets	C	8	7	7	0
Agent e de collecte du carton	C	2	2	2	0
Responsable de section client habitat collectif	C	2	2	2	0
Agent e assistance technique habitat collectif	C	1	1	1	0
<b>Unité surveillance</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Responsable d unité	B	1	1	1	0
Agent e s de surveillance de prestations	C	4	3	3	0
Agent e de maintenance des bacs	C	1	1	1	0
<b>CENTRE APPORT VOLONTAIRE</b>		<b>39</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>-1</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres d exploitation	C	4	4	4	0
Agent e s de lavage et d entretien	C	6	6	6	0
Agent e s maintenance du parc	C	2	2	2	0
Agent e s grutier ère s	C	26	23	22	-1
<b>CENTRE REDEVANCE SPECIALE</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>
Responsable de centre	B	1	1	0	-1
Agent e s d assistance administrative	C	5	4	4	0
<b>CENTRE DE TRANSFERT ET USINES</b>		<b>33</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>-5</b>
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres exploitation	C	5	5	4	-1
Agent e s de conduite	C	16	16	13	-3
Agent e s d exploitation polyvalent e s	C	10	7	6	-1
Electromécanicien	C	1	1	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>992</b>	<b>897</b>	<b>917</b>	<b>20</b>
<b>Dont inaptes définitifs</b>			<b>56</b>	<b>57</b>	<b>1</b>



# TABLEAU DE RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHETTERIE

Déchetteries Régie	Nombre visiteurs	TVD	TVI	Bois	Cartons	Mobilier	Métaux	Déchets verts	Gravats	GEM Hors Froid	GEM Froid	Ecrans	PAM	Piles	Batteries	Huile Moteur	Total DDS	TOTAL (tonnes)
AMBARÈS	121 238	1 705,84	594,18	930,36	99,92	164,000	315,260	2 676,580	1 661,88	82,868	44,268	8,474	74,479	0,855		16,011	37,384	8 412,359
AMBÈS	15 400	282,45	193,31	254,52	27,26		71,840	506,560	362,80	12,076	10,677	2,061	11,263	0,316		6,900	0,000	1 742,033
BASSENS	60 813	1 483,63	667,98	894,10	98,43		194,439	1 670,450	1 379,14	34,676	25,412	9,888	43,007	0,806		14,100	38,635	6 554,693
BLANQUEFORT	115 296	925,66	718,76	833,20	140,94	133,000	214,920	2 169,730	1 229,68	43,513	30,568	8,638	48,942	1,560		9,467	45,674	6 554,252
BORDEAUX BASTIDE	151 776	2 816,99	1 836,72	1 908,07	175,26		349,780	915,010	3 133,96	75,179	45,998	6,665	74,278	2,068		12,300	77,180	11 429,458
BORDEAUX SURCOUF	82 007	1 878,56	653,26	1 111,95	142,90		201,860	681,300	1 084,55	32,833	23,467	2,516	12,035	0,215			0,000	5 825,446
CARLES VERNET		1,13	1,60	0,00	1,42		0,000	0,000	0,00	0,000	1,931	0,107	0,256				0,000	6,444
BRUGES	113 068	1 634,92	1 210,60	1 114,36	191,11	141,000	343,660	2 280,490	1 748,41	80,032	44,648	14,275	66,052	1,088		7,800	63,890	8 942,336
GRADIGNAN	153 588	1 244,26	890,56	1 126,74	186,63		261,710	3 092,370	1 386,97	41,900	29,073	6,524	64,864	2,040		11,600	63,322	8 408,558
LE TAILLAN	175 812	1 143,03	1 158,20	1 240,46	194,81	198,000	331,460	3 961,780	2 167,02	35,630	36,450	10,069	74,630	1,747		8,947	45,956	10 608,193
MÉRIGNAC	131 186	1 483,57	1 614,60	1 595,67	226,93		409,880	2 300,640	2 108,35	86,261	44,037	13,308	96,261	2,114		12,300	74,190	10 068,110
MERMOZ	136 668	1 078,03	1 038,49	1 067,00	171,02		309,940	2 023,260	1 456,73	1,044	0,681	0,464	0,410	1,245		6,277	30,996	7 185,590
PESSAC BOURGAILH	133 704	1 240,06	1 089,31	1 075,81	153,38	327,000	387,450	2 847,370	1 325,21	70,094	36,402	12,328	86,555	1,421		10,642	71,665	8 732,697
PESSAC GUTENBERG	72 846	1 140,16	501,17	885,14	141,05		292,280	1 319,620	1 614,38	40,755	23,596	6,971	50,116	1,000			0,000	6 016,236
SAINT-MÉDARD	127 994	1 084,65	881,94	1 008,88	142,20		366,720	3 096,930	1 539,18	51,323	34,157	18,212	78,185	2,560		12,200	52,150	8 369,288
VILLENAVE	190 041	2 664,86	1 862,94	1 967,94	240,78	377,000	457,620	3 587,690	3 019,21	102,453	59,758	14,158	119,337	1,961		13,511	45,319	14 534,537
TVI mélangés avec OM																		
Total Régie (tonnes)	1 781 437	21 807,80	14 913,62	17 012,20	2 334,04	1 340,00	4 508,82	33 129,78	25 217,47	790,637	491,123	134,658	900,670	20,996	0,000	142,055	646,360	123 390,229
										2 317,00								
Déchetteries Sivom (*)	Nombre visiteurs	TVD	TVI	Bois	Cartons	Mobilier	Métaux	Déchets verts	Gravats	GEM Froid	GEM Hors Froid	Ecrans	PAM	Piles	Batteries	Huile Moteur	Total DDS	TOTAL (tonnes)
Floirac TVD	54 985	1 142,59		657,956	186,179		223,021	1 483,449	1 377,009	36,306	22,188	12,935	50,376			3,576	17,163	5 212,693
Pompignac TVD	35 285	2 392,75		717,504	168,948		229,300	2 864,061	1 461,064	78,268	31,807	10,674	37,320			8,926	24,870	8 025,490
Total Sivom	90 270	3 535,333	0,000	1 375,460	355,127	0,000	452,321	4 347,510	2 838,073	114,574	53,995	23,609	87,646	0,000	0,000	12,502	42,033	13 238,183
										279,824								
Total Déchetteries	1 871 707	25 343,133	14 913,620	18 387,659	2 689,169	1 340,000	4 961,140	37 477,290	28 055,543	905,211	545,118	158,267	988,316	20,996	0,000	154,557	688,393	136 628,412
										2 596,91								



# LEXIQUE

## 1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ **Ordures ménagères** : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
- ❖ **Ordures ménagères et assimilées** : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.
- ❖ **Déchets ménagers et assimilés** : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.
- ❖ **Déchets des services municipaux et communautaires** : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.
- ❖ **Déchets des professionnels** : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.
- ❖ **Déchets municipaux** : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.
- ❖ **Centre de transfert** : Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés
- ❖ **P.P.G.D** : Pôle Prévention et Gestion des Déchets

## 2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source INSEE), soit 819 604 habitants.

# LES ADRESSES UTILES

## Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 84 84  
Fax : 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

## Pole Prévention et Gestion des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 11 83 83  
Fax : 05 56 11 83 91  
Email : [dgdp@bordeaux-metropole.fr](mailto:dgdp@bordeaux-metropole.fr)

## Unité Collecte Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. 05 56 11 83 88

## Centre Administratif Redevance Spéciale

Tél. 05 57 35 69 06  
Email : [dechets-redevancespeciale@bordeaux-metropole.fr](mailto:dechets-redevancespeciale@bordeaux-metropole.fr)

## Information sur le tri et la prévention

N° gratuit : 0800 22 21 20

## Les 18 centres de recyclage

**Ambarès et Lagrave** avenue Jules Ferry  
Tél. 05 56 77 71 32

**Ambés** 22 rue Jean Mermoz  
Tél. 05 56 77 05 54

**Bassens** rue Franklin  
Tél. 05 56 38 32 46

**Blanquefort** avenue du 11 novembre  
Tél. 05 56 95 61 51

**Bordeaux Carles Vernet** 60 rue Carles Vernet  
Tél. 08 00 22 21 20

**Bordeaux Nord** rue Surcouf  
Tél. 05 56 39 08 27

**Bordeaux Bastide** quai Deschamps  
Tél. 05 56 40 21 41

**Bruges** rue André Sarraud  
Tél. 05 56 57 90 88

**Eysines** rue Jean Mermoz  
Tél. 05 56 18 93 22

**Floirac** ZAC des quais rue Aristide Bergès  
Tél. 05 57 97 03 97

**Gradignan** allée de Mégevie  
Tél. 05 56 75 05 90

**Mérignac** avenue des marronniers  
Tél. 05 56 34 15 06 ou 05 57 53 33 00

**Pessac Bourgailh** chemin de la Princesse  
Tél. 05 35 38 91 10

**Pessac Gutenberg** rue Gutenberg  
Tél. 05 57 92 60 81

**Pompignac** 19 avenue du Périgord  
Tél. 05 57 97 03 97

**Saint Médard en Jalles** avenue de Touban  
Tél. 05 56 05 40 06 ou 05 57 53 30 34

**Le Taillan-Médoc** route de Saint Aubin  
Tél. 05 56 05 71 43

**Villenave-d'Ornon** chemin de Galgon  
Tél. 05 56 87 02 51